HIST
C1

LES NORMANDS AU CANADA

M. JEAN LE SUEUR

ANCIEN CURÉ DE SAINT-SAUVEUR-DE-THURY

PREMIER PRÊTRE SÉCULIER DU CANADA

1634-1668

PAR

L'ABBÉ A. GOSSELIN

DOCTEUR ES-LETTRES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

—

1894

LES NORMANDS AU CANADA

M. JEAN LE SUEUR

ANCIEN CURÉ DE SAINT-SAUVEUR-DE-THURY

PREMIER PRÊTRE SÉCULIER DU CANADA

1634-1668

PAR

L'ABBÉ A. GOSSELIN

DOCTEUR ES-LETTRES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'EURE

1894

LES NORMANDS AU CANADA

M. JEAN LE SUEUR

ANCIEN CURÉ DE SAINT-SAUVEUR-DE-THURY

PREMIER PRÊTRE SÉCULIER DU CANADA

1634-1668

Le P. Le Jeune, supérieur de la Mission du Canada durant les sept ou huit années qui suivirent le traité de Saint-Germain-en-Laye (1632), écrivait en 1635 dans le but d'engager les Français à émigrer au Canada : « Il y a une infinité d'artisans en France qui, faute d'emploi, ou faute de posséder quelque peu de terre, passent leur vie dans une pauvreté et dans une disette pitoyable. Un très grand nombre vont mendier leur pain de porte en porte..... » Et l'année suivante : « Il y a tant de forts et robustes paysans en France qui n'ont pas de pain à se mettre sous la dent, ajoutait-il; est-il possible qu'ils aient si peur de perdre la vue du clocher de leur village, qu'ils aiment mieux languir dans leur misère et pauvreté, que de se mettre un jour à leur aise parmi les habitants de la Nouvelle-France? (1). »

(1) *Relations des Jésuites*, 1635, p. 12; 1636, p. 52.

La peinture dessinée par le P. Le Jeune, de notre ancienne mère patrie, était triste et sombre; mais elle était vraie : et l'on ne peut guère douter que la misère qui pesait sur la France, à cette époque, n'ait favorisé le mouvement considérable d'émigration qui s'opéra vers le Canada.

Ce mouvement prit naissance dans les montagnes du Perche, et se propagea de proche en proche dans le Thimerais et dans la Haute et Basse Normandie. Robert Giffard, de Mortagne, et ses censitaires Jean Guyon et Zacharie Cloutier vinrent s'établir à Québec au printemps de 1634, et furent bientôt suivis d'un bon nombre de leurs compatriotes du Perche, les Drouin, les Gagnon, les Turgeon, les Gravelle, les Giguière. Un essaim encore plus considérable de colons partit de la Normandie. M. Ferland, dans un des volumes de son Histoire du Canada (1), donne une liste des colons français qui émigrèrent au Canada de 1615 à 1666 : dans cette liste, presque toutes les provinces de notre ancienne mère patrie sont représentées; mais le Perche et la Normandie, la Normandie surtout, y occupent de beaucoup la plus large part.

Remarquons ce que dit le P. Le Jeune : le Français d'autrefois — c'est bien encore le cas pour le Canadien d'aujourd'hui, malgré l'obligation où il se trouve quelquefois d'émigrer temporairement — ne se résignait pas facilement à « perdre de vue le clocher de son village. » Il était attaché à la terre de ses aïeux, à la petite paroisse qui l'avait vu naître, à son église, à son curé. Nos ancêtres normands, en particulier, professaient un véritable culte pour leur clergé paroissial; et si les circonstances les forçaient à s'expatrier pour aller s'établir au Canada, ne devaient-ils pas se demander : « Mais qui aurons-nous, là-bas, pour avoir soin de nos âmes, de nos intérêts spirituels, pour nous aider à instruire et à bien élever nos enfants, pour bénir nos familles, pour nous assister au moment de la mort? »

On leur disait sans doute : La Compagnie des Cent-Associés, intéressée à la colonisation et aux progrès du Canada, a pourvu à ses besoins religieux (2). Les Jésuites sont là, ayant exclusivement

(1) T. I, p. 510.

(2) Un des articles de l'édit de 1627 établissant la Compagnie des Cent-Associés, disait : « En chacune habitation qui sera construite par les dits associés,... y aura trois ecclésiastiques au moins, lesquels les dits associés sont

la charge de cette mission; et ils remplissent leur tâche avec un zèle et un dévouement qui ne peuvent être surpassés (1).

Eh bien, nous ne croyons pas nous tromper en affirmant qu'il devait rester une arrière-pensée dans l'esprit de nos ancêtres. Malgré toute la confiance qu'ils avaient dans les Religieux de la Compagnie de Jésus, ils ne pouvaient s'empêcher de se dire à eux-mêmes, et peut-être les uns aux autres : « Si nous avions, là-bas, de nos curés, qui nous connaissent, qui sont accoutumés à nos mœurs, à nos usages, qui vivent de notre vie, pour ainsi dire, puisque nous leur payons la dîme, à qui nous pouvons confier avec abandon nos peines et nos misères! Si nous avions au Canada des paroisses semblables à celles de la France! (2) »

Préoccupations bien naturelles et légitimes : vœux trop raisonnables pour que la Providence ne les entendît point. Chose digne de remarque : durant les vingt-cinq années qui s'écoulèrent à partir de la reddition du Canada à la France (1632), jusqu'à l'arrivée des Sulpiciens (1657), d'abord, puis ensuite de Mgr de Laval (1659), durant ce quart de siècle où l'on peut dire que les Jésuites furent rois et maîtres de la colonie, au point de vue spiri-

tenus loger, fournir de vivres, ornements, et généralement les entretenir de toutes choses nécessaires, tant pour leur vie que fonctions de leur ministère,... si mieux n'aiment les dits associés, pour se décharger de la dite dépense, distribuer aux dits ecclésiastiques des terres défrichées, suffisantes pour leur entretien. » (*Edits et Ordonnances*, t. I, p. 7).

(1) « Je ne crois pas que la terre porte des hommes plus dégagés de la créature que les Pères de cette Mission (du Canada). On n'y remarque aucun sentiment de la nature, ils ne cherchent qu'à souffrir pour Jésus-Christ et à lui gagner des âmes. » (*Lettres de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, divisées en deux parties.* A Paris, chez Louis Billaine, au second Pilier de la grande Salle du Palais, au grand César. 1681. *Lettre historique 19e*).

(2) Dans un Mémoire, en date du 15 juillet 1705, adressé à la Cour par M. Lopinot, qui avait été député par les Acadiens auprès du Ministre pour lui représenter leurs besoins, il est dit, entre autres choses, que les Acadiens « préfèrent des prêtres séculiers à des religieux. » (*Rapport sur les Archives du Canada*, p. CCXXIII.) Mgr de Saint-Vallier, écrivant au Ministre, le 9 octobre 1727, au sujet de la cure de Louisbonne, et exprimant le sentiment de M. de Mésy, ordonnateur de cette ville, disait : « Le plus grand nombre des habitants aimerait mieux avoir des ecclésiastiques pour pasteurs que des religieux. » (*Archives de l'archevêché de Québec*, Documents de Paris, Eglise du Canada.)

tuel, il y eut toujours au Canada quelques prêtres séculiers (1). Les uns y vinrent à la demande des Jésuites eux-mêmes, pour desservir les communautés religieuses, suivant les règles canoniques; les autres, très probablement à la demande des colons, ou peut-être de la Compagnie des Cent-Associés. Tous furent accueillis avec la plus grande bienveillance par les Pères de la Compagnie de Jésus, et se rendirent généralement utiles à la colonie.

La plupart de ces prêtres séculiers ne firent qu'un court séjour à Québec, puis retournèrent en France. L'un d'eux, cependant, le premier qui vint au Canada, M. Jean Le Sueur, dont nous avons déjà parlé dans notre étude sur Jean Bourdon (2), ne voulut pas abandonner ses compatriotes, après les avoir suivis dans cette contrée lointaine. Il demeura avec eux plus de trente ans, et voulut mourir au milieu d'eux. Comme Marie de l'Incarnation et Mgr de Laval, il s'attacha au Canada, son pays d'adoption, et devint Canadien de cœur. C'est lui qui ouvre la liste de ce magnifique clergé séculier qui depuis plus de deux siècles et demi régit avec tant de sagesse le peuple canadien. Sa figure douce et sympathique semble nous sourire au portique de notre histoire, avec tout le charme que donnent au vrai mérite la modestie et l'humilité.

Elle était, en effet, bien humble et effacée, la vie de cet homme de bien : c'était vraiment la mise en pratique de l'*ama nesciri et pro nihilo reputari* de l'*Imitation*. M. Le Sueur n'avait ici aucun titre officiel; il n'avait de juridiction que celle que les Jésuites voulaient bien lui donner : mais il était l'ami, le conseiller, le protecteur et le père des Français du Canada, et particulièrement de la petite colonie percheronne et normande.

Pour nous, il ne fait aucun doute que nos ancêtres normands le considéraient et le traitaient comme leur curé. A ce point de vue il nous semble que la mémoire de ce digne prêtre mérite d'être tirée de l'oubli.

(1) MM. Jean Le Sueur (1634-68); Gilles Nicolet (1635-47); Antoine Fauls (1641-44); René Chartier, prieur de N.-D. de la Monaie (1643-47); Guillaume Vaillant (1645-59); Guillaume Vignal (1648-61); Albert Delisle (1651-56); Jean Le Bey (1656-76).

(2) *Revue catholique de Normandie*, t. II, p. 241.

* * *

Thury-Harcourt, où M. Le Sueur était curé avant de passer au Canada, est un joli bourg de 1,600 habitants environ, situé au bord de l'Orne, dans une vallée des plus pittoresques du Calvados, sur la ligne de Caen à Flers. Il est coquettement assis au flanc d'un coteau qui domine la rivière : à ses pieds s'étendent de nombreuses tanneries, industrie propre au pays. Sur la rive gauche de l'Orne, en face de Thury, s'élève la colline gracieuse de Saint-Benin, avec sa belle couronne d'arbres verdoyants; et partout à l'horizon se dessinent des montagnes à l'aspect le plus varié. En jetant un coup d'œil sur la carte de l'arrondissement de Falaise, où se trouve Thury, en voyant ce pays si accidenté, si noir de montagnes, si labouré de ravins, on se convainc facilement qu'il mérite bien le surnom de Suisse normande qu'on lui donne.

Le nom de Thury — le seul employé du temps de M. Le Sueur — semble dérivé de *Thur* ou *Thor :* c'est ainsi que s'appelait une divinité adorée par les Normands et autres peuples du Nord avant leur conversion au christianisme. « Il est probable, dit M. Boscher, que Thury aura conservé le nom de cette divinité, comme souvenir des lieux qui lui avaient été consacrés (1). »

Aujourd'hui, le village s'appelle Thury-Harcourt, ou simplement Harcourt, du nom de l'illustre famille qui acquit cette seigneurie au commencement du XVII^e^ siècle (1615), famille aussi ancienne que la Normandie, qui aida puissamment Guillaume-le-Conquérant à s'emparer de la Grande-Bretagne, et dont une branche resta en Angleterre lorsque la Normandie entra définitivement sous la domination de rois de France (2).

La seigneurie de Thury remonte à une antiquité très reculée. Elle date au moins du XI^e^ siècle, et fut successivement occupée, sous le titre de baronnie, par les Tesson, les Crespin, les Bourbon et les Montmorency.

(1) *Essai historique et statistique sur Thury-Harcourt.* Caen, 1831. — Nous devons un exemplaire de cette brochure, devenue assez rare, à la grande obligeance de M. de Longuemare, chevalier de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, secrétaire de la rédaction de la *Revue catholique de Normandie.*

(2) Un descendant de la famille Harcourt fait partie du cabinet de Lord Roseberry.

Sous cette dernière famille, vers la fin du XVI^e^ siècle, la baronnie fut érigée en marquisat; puis, au commencement du XVIII^e^ siècle (1705), le marquisat lui-même fut érigé en duché en faveur de Henri de Harcourt : et c'est alors que le nom de Harcourt fut ajouté ou substitué à celui de Thury.

Il y avait à Thury, sur une éminence qui commande tout le village, un immense et magnifique château féodal, avec accompagnement obligé de tourelles, fossés, pont-levis, et de toutes les fortifications en usage au moyen-âge. Voici ce que dit M. de Caumont à ce sujet :

« Le chastel de Thury devait encore avoir une certaine importance militaire sur la fin du XIV^e^ siècle. Des manuscrits de la Bibliothèque du Roi nous apprennent qu'il soutint en 1370-1371 un siège d'environ huit mois, à la suite duquel un chef anglais du nom de Pollehay (plus communément dit Lemoine), qui y commandait pour le roi d'Angleterre, Edouard III, le remit et restitua au duc d'Alençon, pour le roi de France, Charles V, au prix d'une somme convenue de quatorze mille livres.

« Dans un aveu rendu au Roi l'an 1350 par Jacques de Bourbon, il est fait mention de son *chef* et *chastel* assis *en la ville de Thury*, bailliage de Caen, vicomté de Falaise : « Et y avons (dit-il) seigneurie, comme baron, et connaissons par manière de sénéchaussée et vicomté; et notre vicomte, par nous établi, a connaissance du cours des eaux, et avons deux foires, et marché deux fois la semaine, etc. »

« On lit ce qui suit dans les lettres d'érection de la baronnie de Thury en marquisat, données par le roi Henri III, l'an 1578, en faveur de Pierre de Montmorency : « La baronnie, terre et seigneurie de Thury est l'une des plus anciennes baronnies de notre pays et duché de Normandie, et de grande étendue, de bon et gros revenu, en toute justice, haute, moyenne et basse; de laquelle sont tenus plusieurs fiefs et arrière-fiefs, s'étendant jusqu'au nombre de soixante-dix paroisses; les appellations de laquelle ressortissent nuement en notre cour de parlement de Rouen : outre qu'elle est accompagnée d'un beau *château*, et forte place, qui démontre grand signe et marque d'antiquité, et auquel nous, les princes du sang, et seigneurs de notre suite, pouvons loger, quand notre chemin s'y adonne : y ayant aussi ville, et belle forêt, et forge à fer, garennes, rivières, moulins,

« sujets et vassaux tenants de lui, sujets au guet du dit château,
« et aux réparations d'icelui, foires, marchés deux fois la semaine,
« etc. (1). »

Le château féodal de Thury a disparu depuis longtemps : il est probable cependant, qu'il existait encore du temps de M. Le Sueur. Le seigneur de Thury, à cette époque, était le marquis Odet de Harcourt : il acquit ce domaine seigneurial à la mort de Pierre de Montmorency en 1615. C'est de lui que date la construction du château actuel, édifice très vaste, aujourd'hui un peu délabré, et qui n'a de remarquable qu'une belle galerie (2).

Thury était un bourg, dans toute l'acception du mot : ses habitants avaient droit de bourgeoisie; ils étaient exempts de beaucoup de redevances exigées ordinairement par les seigneurs de leurs censitaires. Il y avait un marché deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, et deux foires par année, l'une le second mardi de carême, l'autre le 22 septembre; celle-ci était appelée la foire de Saint-Mathieu.

Voici, d'après M. Boscher, quelle est la physionomie de ce village :

« Toutes les maisons, dit-il, sont groupées et disposées de manière à former des rues larges et bien aérées. On en compte neuf ou dix, dont la principale est celle formée par la grande route. »

Puis il donne les noms sous lesquels on désignait quelques-unes de ces rues, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, du temps par conséquent de M. Le Sueur, qui dut les parcourir souvent dans l'exercice de son saint ministère : la rue de *Neubourg*, la rue du *Châtel*, la rue de la *Boudarée*, la rue *ès-Guichards*, la rue *ès-Bières*, la rue *des Granges*, la rue *Quierdeville*.

L'église actuelle de Thury est bien la même que du temps de M. Le Sueur, et quelques-unes de ses parties sont très anciennes. En France, l'on n'a pas cette manie de détruire, — exceptons, cela va sans dire, les temps de révolutions — ce besoin de renouveler, qui existe dans certains pays. Au contraire, plus un édifice

(1) *Statistique monumentale du Calvados*, par M. de Caumont, t. II, p. 855.

(2) Louis XVI logea dans le château moderne de Thury, lors de son voyage à Cherbourg en 1786. « Une population immense, accourue de toutes parts, put contempler les traits si vénérés et alors si chers du meilleur comme du plus infortuné des rois. » (*Essai historique sur Thury-Harcourt.*)

est ancien, plus on le respecte, plus il devient intéressant au point de vue archéologique. S'il faut le réparer, s'il faut l'agrandir, on n'hésite pas à le faire, mais en conservant du vieil édifice tout ce qui est susceptible d'être conservé, et en y ajoutant suivant le style et la manière de l'époque où l'on travaille. Voilà pourquoi il y a tels monuments dont les diverses parties présentent différents styles d'architecture. C'est le cas pour l'église de Thury.

« L'église de Harcourt est vaste, dit M. Boscher, et elle offre des constructions de diverses époques. Les arcades à plein cintre et les piliers irréguliers et grossiers de la nef, ainsi que les fenêtres qui n'ont pas été retravaillées et les corbeaux de l'extérieur, appartiennent à l'architecture du XI^e^ siècle. Les caractères et le style de leur architecture gothique du XIII^e^ siècle se font remarquer à la face occidentale qui se trouve sur la grande route, ainsi que dans les piliers qui soutiennent le clocher. Le reste de l'édifice est plus moderne. »

M. de Caumont donne une description très intéressante de l'ancienne église de M. Le Sueur :

« L'église de Harcourt, dit-il, présente une façade assez importante qui appartient au premier style ogival. Au-dessus de la porte principale, s'ouvrent deux fenêtres en forme de lancettes; plus haut, une rose polylobée : des bas-cotés accompagnent la net centrale. Le plan de l'église est rectangulaire. Une tour carrée, couronnée d'un toit conique en ardoises, s'élève entre le chœur et la nef. Les murs latéraux de la nef et l'intérieur sont dans quelques parties plus anciens que la façade, et appartiennent au style roman : on y trouve des arcades à plein cintre reposant sur des chapiteaux dont quelques-uns sont curieux; mais de grands travaux ont été entrepris au XV^e^ siècle dans cette partie de l'église, et plusieurs des arches offrent le caractère de cette époque, aussi bien que le dessous de la tour. C'est probablement à la fin du XV^e^ siècle ou au commencement du XVI^e^ qu'a été établie, dans le bas-côté du sud, une arcade remarquable par la finesse de ses sculptures, et qui a été, à tort, en partie masquée par un lambris. La plus grande partie du chœur est moderne (1). »

Thury est maintenant dans le diocèse de Bayeux; mais il appartenait au diocèse de Séez avant la Révolution (2).

(1) *Statistique monumentale du Calvados*, t. II, p. 581.

(2) A quelques kilomètres de Thury-Harcourt se trouve Combray, petite

L'église paroissiale de Thury est sous le vocable de Saint-Sauveur; de là le nom de *Saint-Sauveur* donné généralement à M. Le Sueur par les Canadiens : il était bien plus connu sous ce nom que sous celui de Le Sueur. Il est évident qu'en l'appelant ainsi on savait qu'on ne lui rappelait que de doux et agréables souvenirs.

L'abbaye de Fontenay, qui avait été très largement dotée par les anciens seigneurs de Thury, avait droit de nomination à la cure de cette paroisse. M. Le Sueur avait donc été nommé curé de Thury par l'abbé de Fontenay. Il en percevait les dîmes; et les revenus de la cure devaient être assez considérables, si l'on en juge, toutes proportions gardées, par ceux de la seigneurie tels que les supposent les documents cités par M. de Caumont.

Voilà l'église, voilà la cure et la commune que M. Jean Le Sueur quittait au printemps de 1634 pour venir au Canada. Nous avons déjà écrit ici-même (1) : « Comment s'était-il décidé à quitter sa paroisse pour une mission si lointaine? Il y a tout lieu de croire que ce fut par un motif de zèle. » Plus nous examinons les circonstances, à défaut de documents historiques, plus nous nous sentons confirmé dans cette opinion. M. Bourdon venait ici à la demande et dans les intérêts de la Compagnie des Cent-Associés, qui avait besoin au Canada d'un bon ingénieur, d'un arpenteur habile, capable de mesurer et de tailler en tous sens le vaste domaine qu'elle avait à exploiter. M. Le Sueur avait à remplir une mission non moins importante : encourager les colons des diocèses de

commune de 280 habitants. C'est de là que vint Gabriel Gosselin, l'ancêtre de tous les Gosselin du Canada. (*Histoire du Canada*, par M. Ferland, t. I, p. 511. — *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay.) Il se maria à Sillery, près de Québec en 1653 : voici l'acte de son mariage :

« Le dix-huit d'août 1653 furent mariés solennellement à Sillery par le R. P. Jean de Quen, ayant commission, Gabriel Gosselin et Françoise Lelièvre, fille de Christophe Lelièvre et de Georgette Clément, native de Nancy, en Lorraine. Témoins furent Denis-Joseph Ruëtte d'Auteuil et Pierre Gourdeau dit de Beaulieu. Les bans furent cités au préalable à Québec dans la paroisse. » (*Archives de N.-D. de Québec.*)

« Il y a à Combray, nous écrivait naguère le regretté chanoine Sauvage, une vieille église des XII^e^ et XIII^e^ siècles; la même, par conséquent, où vos ayeux furent baptisés. Elle comptait 43 feux (environ 215 habitants) avant la Révolution. Le patron de l'église était saint Martin. Le seigneur présentait à la cure. »

Il y a à Combray un petit hameau qui porte encore le nom de *les Gosselins*.

(1) *Revue catholique de Normandie*, t. II, p. 244.

Séez et de Rouen qui allaient se fixer sur ce domaine lointain, leur donner l'exemple de l'abnégation, du travail, de la persévérance. L'archevêque de Rouen (2) regardait le Canada comme une extension de son diocèse, et prétendait y avoir juridiction (3) : le curé de Thury ne dut pas partir sans son agrément, sans sa bénédiction, de même qu'il ne dut pas partir sans la permission de l'évêque de Séez, auquel il appartenait : qui sait si ce ne fut pas à la demande de l'un et de l'autre?

* * *

M. Jean Le Sueur et son ami Bourdon arrivèrent à Québec le 8 août 1634. L'habitation de Champlain et tout ce qu'il y avait de résidences à la Basse-Ville avait été détruit lors de la prise de Québec par les Anglais : il ne restait debout qu'une vieille masure sur le quai, ainsi que la petite chapelle bâtie en 1615 au fond de l'anse du Cul-de-sac et desservie par les Récollets jusqu'en 1629; mais elle était désormais abandonnée.

Un sentier gravissait la colline et débouchait à la Haute-Ville sur une place assez vaste où se trouvait la nouvelle église paroissiale, dont le portail faisait face au fort Saint-Louis. Champlain avait fait vœu d'élever à Québec une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge, si le Canada était rendu à la France. Revenu au pays en 1633, il se hâta d'accomplir son vœu, et l'on donna à la petite église le nom de Notre-Dame-de-Recouvrance. Au-dessus de l'autel était suspendue une image de la Sainte Vierge, en relief, recouvrée d'un naufrage comme par miracle (1).

La première visite de l'ancien curé de Thury fut sans doute à l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance; puis il alla rendre ses hommages à Champlain, le fondateur de la colonie, ainsi qu'aux Pères Jésuites : mais ceux-ci étaient encore à leur résidence de Notre-Dame-des-Anges; l'humble demeure qu'on leur construisit

(1) François de Harlay (1615-1651), oncle de François de Harlay qui lui succéda et fut transféré à Paris en 1671. *(Gallia Christiana.)*

(2) Mgr de Rouen « donna lettre dimissoire au sieur Gendron pour recevoir les ordres l'an 1652, et ce en considération qu'il était son sujet pour avoir demeuré environ dix ans en ce pays. » (*Journal des Jésuites*, p. 187.)

(3) *Notre-Dame-de-Recouvrance de Québec*, par M. Laverdière.

près de l'église paroissiale, et qui fut incendiée avec cette église en 1640, ne dut pas être bâtie avant 1635 (1).

On peut supposer que les quelques familles qui composaient la petite colonie de Québec n'avaient pas manqué de se réunir pour aller au devant de leurs compatriotes, leur souhaiter la bienvenue et leur offrir l'hospitalité.

Comme nous l'avons dit dans une étude précédente, Bourdon ne tarda pas d'aller se choisir lui-même et de se faire concéder par le gouverneur une petite seigneurie dans la banlieue de Québec, sur le côteau Sainte-Geneviève. Occupé aux travaux de reconstruction du fort Saint-Louis, et à l'érection d'une redoute sur le quai de la Basse-Ville, occupé aussi à tracer les lignes principales du plan de Québec (2), — car c'est pour tout cela qu'on l'a fait venir au Canada — il charge M. Le Sueur de surveiller les travaux de défrichement de son fief Saint-Jean. Les annales de l'Hôtel-Dieu nous représentent en effet ce digne prêtre faisant défricher les terres du côteau Sainte-Geneviève, et continuant ainsi au Canada l'œuvre des anciens moines des Gaules et de la Germanie. Précurseur de tant de missionnaires canadiens qui ont ouvert le pays à la culture et à la civilisation, il dirige lui-même dans leurs travaux les ouvriers de son ami Bourdon, fait abattre les arbres de la forêt, met le feu dans les taillis, arrache les souches et les racines, fait piocher et labourer la terre, et prépare le sol à recevoir la semence.

De nombreux colons arrivent de France dans les années 1635 et 1636 : les uns se dirigent vers les terres de M. Giffard, à Beauport; d'autres se rendent plus loin, à la Longue-Pointe (3); d'autres enfin restent avec M. Le Sueur sur le coteau Sainte-Geneviève, et le bon curé les encourage par son exemple et par ses paroles.

> Travaillez, prenez de la peine :
> C'est le fonds qui manque le moins.

A la vue du mouvement qui régnait à Québec et dans les environs, dans l'été de 1636, le P. Le Jeune écrivait :

(1) *Relations des Jésuites*, 1635 et 1636.

(2) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 41.

(3) C'est ainsi qu'on désignait alors l'Ange-Gardien. (*Archives de N.-D. de Québec. — Carte depuis Kebec jusques au Cap Tourmente*, 1641, par Jehan Bourdon.)

« Les habitants de la Nouvelle-France se sont multipliés au delà de nos espérances..... Nous voyons tous les jours aborder bon nombre de très honorables personnes qui se viennent jeter dans nos grands bois, comme dans le sein de la paix, pour vivre ici avec plus de piété, plus de franchise et plus de liberté..... Québec me semble un autre pays; il n'est plus ce petit coin caché au bout du monde, où l'on ne voyait que quelques masures..... On a tiré les alignements d'une ville, afin que tout ce que l'on bâtira dorénavant soit en bon ordre (1). »

M. Bourdon se marie dans l'automne de 1635, et se loge dans une petite maison qu'il s'est fait construire sur le coteau Sainte-Geneviève. M. Le Sueur sera désormais son hôte et son commensal.

Plus tard, vers 1650, on élèvera près de cette maison une modeste chapelle. En attendant, l'ancien curé de Saint-Sauveur va tous les jours dire la messe à l'église paroissiale. Les dimanches et fêtes, la petite colonie de Saint-Jean l'y accompagne, et le digne prêtre donne son concours aux Jésuites pour rehausser l'éclat des cérémonies.

Le *Journal des Jésuites* nous donne à ce sujet quelques détails : M. Le Sueur avait une belle voix de baryton et savait très bien le plain-chant. C'est à lui qu'était toujours réservé le chant de la Passion (la partie de l'évangéliste), celui de l'*Exultet*, celui des Litanies. C'est lui qui dirigeait et « soutenait le chant, » dans les offices paroissiaux, et surtout dans les processions. Il mettait beaucoup de dignité et d'exactitude dans l'accomplissement des cérémonies, et le P. Lalemant aimait à l'avoir pour assistant lorsqu'il remplissait quelques fonctions ecclésiastiques (2). « M. de Saint-Sauveur m'assista toujours bien, » dit-il quelque part (3).

L'église de Notre-Dame-de-Recouvrance devint bientôt insuffisante pour la population; il fallut l'agrandir de moitié (4).

(1) *Relations des Jésuites*, 1636.

(2) Le P. Jérôme Lalemant ne négligeait rien de ce qui pouvait rehausser l'éclat du culte catholique : « C'est lui, dit Marie de l'Incarnation, qui a mis le bel ordre qui se voit dans l'Eglise de Québec avec autant de majesté qu'au milieu de l'Eglise de France. » Et plus loin : « C'est le zélateur de l'Eglise, ajoute-t-elle, qui semble avoir été élevé dans toutes les cérémonies, ce qui n'est pas ordinaire à un Jésuite. » (*Lettres historiques 41e et 43e.*)

(3) *Journal des Jésuites*, p. 105, 124.

(4) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 43.

« Malgré cela, écrit le P. Le Jeune, les jours de fêtes, les deux premières messes qui se disent à Québec sont si fréquentées, que cette grande chapelle, ou cette petite église, se voit remplie *usque ad cornu altaris*, d'un bout à l'autre. Le service se fait avec solennité. Outre les messes basses, on en chante une, tous les dimanches, où se fait l'eau bénite et le pain bénit..... Je confesse ingénuement que mon cœur s'attendrit la première fois que j'assistai à ce divin service, voyant nos Français tous réjouis d'entendre chanter les louanges de Dieu au milieu d'un peuple barbare..... Il me semblait qu'une Eglise bien réglée, où Dieu est servi avec amour et respect, avait traversé la mer, ou que je me trouvais tout d'un coup dans notre France, après avoir passé quelques années au pays des Sauvages..... »

N'oublions pas toutefois les ombres du tableau. Malgré le soin avec lequel se faisait le recrutement de la colonie, il se glissait quelquefois à Québec des hommes vicieux, il y avait des défaillances. Mais les ordonnances du pays étaient sévères, et on les faisait observer :

« Le 29 décembre 1635, dit le P. Le Jeune, furent mises à un pilier, devant l'église, des affiches et défenses, sous certaines peines : de blasphémer, de s'enivrer, de perdre la messe et service divin aux jours de fêtes. En suite de quoi, un carcan fut attaché au même pilier, et un chevalet auprès, pour les délinquants, où fut mis par effet le 6 janvier un ivrogne et blasphémateur. Et le 22 janvier, un de nos habitants fut condamné à cinquante livres d'amende, pour avoir fait enivrer quelques sauvages. »

Le P. Le Jeune ajoute avec raison : « Les meilleures lois du monde ne valent rien, si on ne les fait garder (1). »

Mais en général quel magnifique tableau présentait à cette époque la colonie de la Nouvelle-France ! Quels exemples ravissants de piété, de dévouement et de zèle ! Que de vertus dignes de la primitive Eglise ! Qui ne se serait senti porté au bien, en voyant le gouverneur, M. de Montmagny (2), et le premier commis des Cent-Associés, M. Gand, assister tous les dimanches, non seulement à la messe et aux vêpres, mais au catéchisme, afin d'engager par

(1) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 43.

(2) Chevalier de Malte, successeur de Champlain comme gouverneur du Canada (1636-48).

leur présence tous les Français et Sauvages à en profiter eux-mêmes (1)? Qui n'aurait été ému jusqu'aux larmes en voyant les premières dames de la colonie, comme par exemple Mme Giffard (2), exercer envers les indigènes des actes de charité vraiment héroïques?

« Le 8 novembre 1634, dit le P. Le Jeune, M. Giffard baptisa un petit enfant sauvage, âgé d'environ six mois, le croyant si près de la mort, qu'on n'aurait pu nous appeler; il survécut encore quelque temps. Sa femme allaitait ce pauvre petit, et en avait un soin comme s'il eût été son propre enfant. Certaine nuit, s'éveillant toute pleine d'étonnement et de joie, elle dit à son mari qu'elle croyait que ce petit ange était passé au ciel. « Non, repart-il, je « viens de le voir, il vit encore. — Je vous supplie, réplique-t-elle, « d'y regarder encore une fois : je ne puis croire qu'il ne soit « mort, d'autant que je viens de voir tout maintenant dans mon « sommeil une grande troupe d'anges qui le venoient quérir. » Ils le visitent donc, et le trouvent trépassé, bien joyeux d'avoir aidé à mettre au ciel une âme qui bénira Dieu durant toute l'éternité (3). »

Sur le coteau Sainte-Geneviève, on voyait en permanence de pareils exemples de dévouement à l'égard des Sauvages. Guillaume Hubou, l'un des plus anciens citoyens de la colonie, est allé s'y fixer, à la suite de Bourdon et de M. Le Sueur (4). A la demande des RR. PP. Jésuites, sa femme (5) a consenti à recevoir dans sa maison un certain nombre de filles sauvages, auxquelles elle prodigue tous les soins que peut inspirer la charité chrétienne, inaugurant ainsi cette œuvre magnifique que continuera plus tard la Vénérable Marie de l'Incarnation dans son célèbre pensionnat ou *séminaire sauvage*. Ecoutons plutôt le P. Le Jeune :

« Les Sauvages, dit-il, nous ont donné quelques-unes de leurs

(1) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 44.

(2) Marie Renouard. « Elle était enceinte quand elle s'embarqua (en France), ce qui lui faisait appréhender ses couches; mais Notre-Seigneur l'a grandement favorisée, car huit jours après son arrivée (le 4 juin 1634), elle s'est délivrée fort heureusement d'une fille, qui se porte bien, et que le P. Lalemant baptisa le lendemain. » (*Ibid.*, 1634, p. 88.)

(3) *Relations des Jésuites*, 1635, p. 7.

(4) Archives de N.-D. de Québec.

(5) Marie Rollet, veuve de Louis Hébert, le premier habitant du Canada.

filles, ce qui me semble un coup de Dieu. Ces petites filles, étant nourries à la façon des chrétiens, puis mariées à quelques Français ou quelques sauvages baptisés, retireront tant d'enfants de leur nation que nous voudrons..... Ces enfants sont nourris chez le sieur Hubou, qui a épousé la veuve de M. Hébert, premier habitant de Québec; lui-même en a une à soi, qu'il nourrit et entretient. Le sieur Olivier Le Tardif en tient une autre dans la même maison, que les Sauvages lui ont donnée; il paie sa pension, comme nous faisons celle des autres qui sont au même logis. Ces petites filles sont vêtues à la française; elles ne se soucient pas plus des Sauvages, que si elles n'étaient pas de leur nation. Néanmoins, afin de les dépayser et de leur donner le moyen d'apprendre la langue et l'honnêteté française, pour secourir par après leur compatriotes, nous avons délibéré d'en envoyer deux ou trois en France, pour les faire loger et instruire en la maison des Hospitalières qu'on désire faire passer en la Nouvelle-France (1)..... »

Certes, l'on admire, et avec raison, la charité héroïque que pratiqua la Mère de l'Incarnation dans ce qu'elle appelait son *séminaire sauvage*. Le séminaire sauvage du coteau Sainte-Geneviève était-il moins admirable parce qu'il était dirigé par une dame de qualité, au milieu des soucis et des embarras du siècle?

*
* *

Les Hospitalières dont parle le P. Le Jeune étaient les Religieuses Augustines de Dieppe, nouvellement réformées par le vénérable archevêque de Rouen, Mgr de Harlay (2). La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, ayant résolu de fonder un hôpital dans la Nouvelle-France, en avait offert la direction à

(1) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 34.

(2) « Les Augustines hospitalières, dites de la Miséricorde de Jésus, étaient à Dieppe dès le XIV[e] siècle; mais alors elles portaient un costume noir, ne gardaient pas la clôture, et outre le service de l'Hôtel-Dieu, dont elles avaient la charge, elles allaient soigner les malades en ville. Ce fut l'an 1625 qu'elles se réformèrent et se soumirent à la clôture perpétuelle et revêtirent le blanc costume des chanoinesses de Saint-Augustin. » (*Annales de la Communauté des Religieuses hospitalières d'Harcourt*, étude par M. l'abbé C. Guéry, publiée dans la *Revue catholique de Normandie*, t. III, p. 208.)

ces Religieuses, et elles avaient accepté. Le contrat de fondation fut signé le 16 août 1637 : la fondatrice obtint de la Compagnie des Cent-Associés, outre un terrain dans l'enclos de Québec pour y construire l'hôpital, un fief de soixante arpents dans la banlieue, entre le Cap Rouge et le coteau Sainte-Geneviève; puis elle envoya des ouvriers à Québec pour commencer les défrichements et préparer un logement aux Religieuses.

On pria M. Le Sueur de surveiller les travaux. Il s'y prêta d'autant plus volontiers que les terres de Sainte-Marie — c'est ainsi qu'on appelait le fief de l'Hôtel-Dieu — étaient voisines du fief Saint-Jean qu'il était déjà occupé à mettre en culture. Il connaissait d'ailleurs les Religieuses Augustines de Dieppe; et comme il y avait un Hôtel-Dieu dans son ancienne paroisse de Thury (1), il savait le grand bien qu'une institution de ce genre pouvait faire à Québec.

Les trois Religieuses Hospitalières destinées à inaugurer l'Hôtel-Dieu de Québec quittèrent la ville de Dieppe le 4 mai 1639 : elles étaient accompagnées de quatre Religieuses Ursulines qui venaient établir au Canada une maison de leur Ordre. Elles arrivèrent à Québec le 1er août, après trois mois d'une très périlleuse navigation, et furent accueillies, sur le quai de la Basse-Ville, au bruit du canon du fort, par le gouverneur et les officiers de la garnison, par tout le clergé et les principaux citoyens de la colonie. On les conduisit en procession, avec de grandes marques de respect et de réjouissance, à l'église paroissiale, où un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces. Le gouverneur les reçut ensuite au château Saint-Louis, les présenta au clergé et aux principaux citoyens, puis les fit conduire aux résidences qui leur avaient été préparées, les Ursulines à cette petite maison dont nous avons déjà parlé, sur le quai de la Basse-Ville, les Hospitalières à la maison des Cent-Associés, « située en face de la place d'armes, vers l'angle de la rue du Trésor (2). »

Ces Religieuses se trouvaient dans le plus grand dénuement : leur mobilier et leurs provisions n'étaient pas encore arrivés à

(1) *Essai historique sur Thury-Harcourt*, p. 74.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par M. l'abbé Casgrain, p. 80. — « Cette maison devait être située vers l'emplacement de l'église anglicane. » (*Journal des Jésuites*, p. 7, note de M. Laverdière.)

Québec; elles n'avaient pas même de lits pour se coucher. Mais elles avaient remarqué dans les rangs du clergé et des citoyens qui étaient venus à leur rencontre, un ecclésiastique qui portait le costume des abbés français, différent un peu de celui des Jésuites; c'était M. Le Sueur : elles le firent demander. « Nous le priâmes, écrit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, d'avoir la bonté de nous faire apporter quelques branches d'arbres pour nous coucher, ce qu'il fit fort volontiers; mais, ajoute-t-elle, elles se trouvèrent si remplies de chenilles que nous en étions toutes couvertes (1). »

La maison des Cent-Associés, que l'on venait de prêter aux Hospitalières, était un corps de logis assez spacieux, à double étage, et renfermant six chambres. Elles firent subdiviser ces appartements, suivant les besoins de la Communauté. Au rez-de-chaussée, une grande salle fut destinée aux malades, une autre pour les offices, et un cabinet pour la supérieure. Au deuxième étage furent placés la chapelle et le chœur, un parloir, et une salle de communauté. Les Jésuites leur prêtèrent un tabernacle où elles eurent la consolation de garder le Saint-Sacrement. En attendant l'arrivée du navire qui portait leurs effets et leurs provisions, et qui n'entra dans le port de Québec que le 15 août, l'agent de la Compagnie leur fournit quelques provisions, et les Jésuites les meubles les plus indispensables et des matelas pour servir de lits.

« Le lendemain de leur installation, dit l'abbé Casgrain, pendant qu'elles étaient occupées à ces premiers arrangements, le P. Le Jeune vint frapper à leur porte, accompagné de M. Le Sueur, ancien curé en Normandie, cet excellent ecclésiastique dont elles avaient réclamé l'assistance le premier soir de leur arrivée.

« Après leur avoir désigné pour confesseur le P. Vimont, le P. Le Jeune leur présenta M. Le Sueur comme chapelain et économe de la communauté. « C'était, disent les chroniques, un « homme fort entendu; il s'était déjà mêlé de nos affaires, ayant « fait défricher nos terres de Sainte-Marie. Nous allâmes les visiter « ce jour-là avec lui; il y avait quelques arpents de bois abattus « où l'on avait semé du blé qui nous parut assez beau..... »

M. Le Sueur fut donc le premier chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec; il en fut aussi bientôt le confesseur : et il exerça ces

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par M. l'abbé Casgrain, p. 76.

fonctions durant six ou sept ans, à deux reprises différentes : la première fois, de 1639 à 1640, la seconde fois, de 1644 à 1650.

Au printemps de 1640, les Religieuses Hospitalières se décidèrent à quitter Québec pour aller s'établir à Sillery. Durant la construction de leur hôpital, elle se logèrent dans une petite maison près de la Pointe-à-Puiseaux, où M. Le Sueur les suivit et continua de les desservir. Mais lorsqu'au commencement de l'hiver, elles entrèrent dans leur résidence de Sillery, il ne voulut pas rester plus longtemps si loin de ses chers habitants du coteau Sainte-Geneviève. Il revint chez Jean Bourdon, et fut remplacé par le P. Ménard comme chapelain de l'Hôtel-Dieu.

Vers la fin de mai 1644, les Hospitalières reprirent le chemin de Québec, où elles devaient se fixer définitivement; et en attendant que leur monastère fût prêt à les recevoir, elles se logèrent dans une pauvre maison de la Basse-Ville, la même probablement qui avait servi de résidence aux Ursulines lors de leur arrivée dans le pays. Puis lorsqu'elles prirent possession, dans le cours de l'automne, de leur monastère à la Haute-Ville, « M. Le Sueur fut nommé pour la seconde fois confesseur et chapelain de la communauté (1); » et il revint chez les Hospitalières.

Il est probable que, malgré la gêne considérable où elles se trouvaient, les Religieuses lui donnaient, outre la pension, un modeste traitement : « Notre dépense excédait de beaucoup nos revenus, écrit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu. Nous étions cinq religieuses, nous avions un chapelain, quatre pensionnaires, une servante et sept hommes à gages (2). »

M. Le Sueur était un homme de zèle et de piété. La même annaliste lui rend le témoignage qu'il s'acquitta toujours de ses fonctions « avec assiduité et bon exemple. » Mais ce digne prêtre, accoutumé à la vie active du ministère paroissial, devait évidemment se trouver à l'étroit dans les murs d'un hôpital. Il était un

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* par M. l'abbé Casgrain, p. 140.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* par Sœur Juchereau, dite Sainte-Ignace, p. 67. A Montauban, chez Jerosme Legier, imprimeur du Roy, 1751. — — On sait que le véritable auteur de cette Histoire est la Sœur Duplessis dite Sainte-Hélène. « La Sœur Juchereau a fourni les documents; l'autre a donné la forme et le style. » (*Lettres du P. Duplessis,* par M. J. Edmond Roy appendice, p. XIV et XVIII.)

grand amateur de chasse et de pêche (1) : sa nature avait besoin d'exercices violents. Aussi acceptait-il avec joie et empressement de faire quelque excursion dans les environs de Québec pour porter des secours spirituels aux colons qui s'y étaient établis, lorsqu'il en était prié par ses supérieurs. Ceux-ci le remplaçaient alors temporairement à l'hôpital.

M. Gilles Nicolet desservait habituellement Beauport et la côte Beaupré (2). Dans l'automne de 1645, le gouverneur l'ayant emmené avec lui à l'Ile-aux-Oies, on proposa à M. Le Sueur de visiter à sa place la côte Beaupré. « Ce même jour (25 octobre), M. de Saint-Sauveur partit pour Beaupré, dit le P. Lalemant. MM. de la Compagnie (des Cent-Associés) lui donnent 25 écus par an pour y faire quelques voyages et y avoir le soin du spirituel et du temporel; ce qui s'est fait avec notre consentement pour pourvoir cependant de prêtre à l'hôpital. » Puis il ajoute : « Cela ne se fera que pour un an; on mande un autre prêtre en France pour l'hôpital, à la place de M. de Saint-Sauveur (3). »

Ainsi les Jésuites ne trouvaient évidemment pas commode que le chapelain de l'Hôtel-Dieu s'absentât, même temporairement, pour la mission de la côte Beaupré. Ils songeaient à le laisser libre de tout son temps pour cette mission; mais ils ne purent lui trouver de remplaçant à l'Hôtel-Dieu. Il resta donc chapelain des Hospitalières, avec la permission de s'absenter de temps en temps pour la mission de la côte Beaupré.

Aussi le voyons-nous, dans l'hiver de 1647, au mois de février, baptiser à la Longue-Pointe, dans la maison de Massé-Joseph Gravelle, qui était établi dans cette localité (4), puis à la Rivière-au-Chien, dans la maison de Robert Drouin (5), des enfants de

(1) « Le 10 mai (1647) se prirent les premiers poissons par M. de Saint-Sauveur, et entr'autres un saumon... » — « Le 18 mai (1648) se prit le premier saumon par M. de Saint-Sauveur... » (*Journal des Jésuites*, p. 85 et 108). — « Il était, dit M. Ferland, un pêcheur de première force; il pouvait s'exercer à la pêche dans les eaux de Québec, où le poisson de toute espèce abondait alors. » (*Notes sur les Registres de N.-D. de Québec*).

(2) *Jean Nicolet*, dans la *Revue catholique de Normandie*, t. II, p. 642.

(3) *Journal des Jésuites*, p. 8.

(4) Acte de mariage de Massé-Joseph Gravelle, 1er mai 1644. (*Archives de N.-D. de Québec.*)

(5) *Carte depuis Kebec jusques au Cap Tourmente*, par Jehan Bourdon.

ces braves colons. Gravelle et Drouin étaient tous deux originaires du Perche, tous deux du diocèse de Séez dont M. Le Sueur faisait partie avant de venir au Canada.

Dans l'automne de la même année, après le départ de M. Gilles Nicolet pour la France (1), M. Le Sueur fait de nouveau la visite de la côte Beaupré. Au Château-Richer, il célèbre le mariage de Mathurin Gagnon et de Françoise Boudeau; et ce mariage a lieu « en la maison du dit Mathurin Gagnon (2). »

Mathurin Gagnon était l'aîné des trois frères Gagnon — les deux autres s'appelaient Jean et Pierre — qui avaient quitté leur pays natal, Tourouvre, au Perche, avant 1640, et s'étaient fixés au Château-Richer, voisins tous les trois les uns des autres, tout près de la Rivière-au-Chien (3). Quoique l'aîné des trois, Mathurin se maria le dernier (4); il eut le bonheur de voir bénir son mariage dans sa propre maison, par son compatriote, M. Le Sueur. Quelle belle fête de famille! quel rêve délicieux, devenu une réalité, que cette réunion de quelques Français de la vieille France célébrant une noce dans les forêts du nouveau monde!

C'était à la fin de septembre. Ceux qui ont visité notre pays à cette époque de l'année savent de quelles merveilleuses couleurs se revêtent alors nos forêts d'érables, de hêtres et de bouleaux. Atteintes par les premières gelées de l'automne, elles se dépouillent de leur vert manteau, et prennent une parure soyeuse, riche et brillante : leur feuillage devient orange, rose, rouge, avec les nuances les plus diverses. M. Le Sueur, descendant en canot de Québec, arrêtait d'étapes en étapes à Beauport, au Saut-Montmorency, à la Longue-Pointe, au Saut-à-la-Puce, à la Rivière-au-Chien, à la Grand'Rivière, partout où il pouvait avoir quelques colons à visiter. Il dut admirer souvent le spectacle enchanteur de ces belles forêts qui ornaient alors les collines de l'Ile d'Orléans et les falaises de la côte Beaupré.

On a remarqué, sans doute, ce que dit le P. Lalemant, à l'occasion des visites de M. Le Sueur à la côte Beaupré : il n'avait pas à s'occuper seulement du spirituel, mais aussi « du temporel; » c'est-à-dire que la Compagnie des Cent-Associés l'avait prié de

(1) Le 21 octobre. (*Journal des Jésuites*, p. 95.)
(2) Archives de N.-D. de Québec.
(3) *Carte depuis Kebec jusques au Cap Tourmente.*
(4) *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay.

s'occuper un peu de la situation matérielle des nouveaux colons, de voir si tout allait bien dans ces nouveaux établissements, si l'on y était encouragé, si la colonisation et le défrichement des terres prospéraient; il était chargé sans doute de régler ou de prévenir bien des contestations qui pouvaient s'élever entre ces vaillants colons du Perche et de la Normandie; il devait écouter leurs demandes, leurs réclamations; il devait voir si les intérêts de la Compagnie n'étaient pas lésés quelque part : et de tout cela il devait faire rapport au gouverneur de la colonie. Son rôle était important, et ses aptitudes pour les affaires, reconnues de tout le monde. Le P. Le Jeune, en le conduisant chez les Hospitalières, le leur avait présenté non seulement pour être leur chapelain, mais aussi « pour avoir soin de leur temporel. » Egalement, la Compagnie des Cent-Associés, qui connaissait M. Le Sueur, et avait probablement contribué à le faire venir au Canada, l'avait prié d'avoir soin, dans ses visites à la côte Beaupré, non seulement du spirituel, mais aussi du temporel.

M. Le Sueur continua ses visites annuelles comme missionnaire à la côte Beaupré jusque vers 1650. Quand il rentrait à la ville, il reprenait ses fonctions de chapelain de l'hôpital.

« A la fin de l'automne 1650, écrit l'annaliste de cette maison, M. de Saint-Sauveur sortit de chez nous, et nous restâmes sans chapelain. Les Jésuites nous en fournirent jusqu'à l'année suivante, qu'un prêtre nommé M. Delisle, que nous avions demandé en France à ce dessein, arriva (1). »

M. Bourdon venait, en effet, de construire une chapelle sur le coteau Sainte-Geneviève, non seulement pour sa famille, mais aussi pour toute la population de l'endroit. Avec la permission des Jésuites, M. Le Sueur se chargea de la desservir. Il se chargea également de l'éducation des enfants de son ami Bourdon, qui commençaient à grandir. Il s'attacha définitivement à cette famille, où il avait trouvé l'hospitalité en arrivant au Canada, et qu'il ne devait plus quitter.

*
* *

En parcourant les anciens registres de la paroisse Notre-Dame

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* par Sœur Jucherau, p. 87.

de Québec, on y rencontre assez souvent le nom de M. Le Sueur; on n'y trouve nulle part sa signature. Les actes de baptêmes, mariages et sépultures sont tous rédigés, à la troisième personne, par le Supérieur ou quelque autre Père de la mission; aucun n'est signé. M. Torcapel, le premier curé de Québec nommé par Mgr de Laval, est aussi le premier dont on trouve la signature dans les registres (4 août 1659).

Dans les actes, l'ancien curé de Saint-Sauveur de Thury est désigné tantôt sous le nom de « M. Jean Le Sueur, » tantôt sous celui de « M. Jean Le Sueur dit de Saint-Sauveur, » tantôt enfin sous celui de « M. de Saint-Sauveur. » Jusqu'à l'année 1650, on lui donne le titre de « chapelain des Religieuses Hospitalières, » ou « chapelain de l'Hôtel-Dieu. » A partir de cette date, il n'a plus aucun titre; une seule fois, cependant, il est appelé « prêtre habitué en cette paroisse; » et une autre fois, on lit : « Messire Jean Le Sueur, jadis curé de Saint-Sauveur en Normandie. »

Il a fait peu de baptêmes, et ceux qu'il a faits ont été presque tous célébrés à domicile, lors de ses visites sur la côte Beaupré : *in domo Roberti Drouin; in domo dicti Gravelle, etc.* Tous les actes, d'ailleurs sont enregistrés à la paroisse de Québec par le Supérieur de la mission.

Mais le bon curé normand consentait quelquefois à être parrain des enfants de ses compatriotes; et il accordait cette faveur, non pas à ceux qui déjà à cette époque tranchaient du grand, mais aux pauvres, aux gens modestes, aux braves et honnêtes bourgeois auxquels il était sûr de faire un grand plaisir en la leur accordant.

Les vieux documents sont éloquents à leur manière : un mot qu'ils nous disent, un détail qu'ils signalent est souvent un trait de lumière qui éclaire une situation, fait connaître un personnage. Ce que les registres de Québec nous disent de M. Le Sueur nous révèle sa grande bonté de cœur, son dévouement à ses compatriotes de France, son attachement spécial à ses chers Normands, et tout particulièrement à ceux de son ancienne paroisse de Thury.

Il y avait sur le coteau Sainte-Geneviève une humble et modeste famille originaire de Thury, celle de Léonard Goujet et Catherine Dufrençois : les deux époux, dont M. Ferland mentionne la présence au Canada, repassèrent probablement en France, car on n'en trouve pas de traces dans nos registres. Mais leur fille, Catherine Goujet, mariée à Nicolas Bonhomme, resta à Québec et

fut la souche d'une nombreuse postérité. M. Le Sueur avait la charité de visiter souvent cette ancienne paroissienne. Il le faisait surtout lorsqu'elle était malade, et lui prodiguait alors les consolations dont la religion seule a le secret. Il voulut un jour donner à cette pauvre femme un témoignage spécial d'affection. Ayant été obligé, immédiatement après ses couches, d'ondoyer son enfant en danger de mort, il voulut ensuite accompagner cet enfant à l'église et le tenir lui-même sur les fonts baptismaux. La marraine fut Hélène Desportes. Les cérémonies du baptême furent suppléées par le P. Lalemant (1).

Quelques années plus tard, M. Le Sueur, toujours pour faire plaisir à son ancienne paroissienne de Thury, voulut célébrer solennellement lui-même dans la chapelle Saint-Jean le mariage de son fils Guillaume Bonhomme avec Françoise Hachée, de la paroisse de Saint-Eustache de Paris (2). Il avait assisté auparavant à leur contrat de mariage (3); et nous voyons que c'est un service que M. Le Sueur rendit souvent à ses chers Normands : ce qui prouve non seulement l'intérêt qu'il leur portait, mais aussi la confiance que leur inspirait son aptitude pour les affaires : ils voulaient profiter de ses lumières et de ses conseils sages et désintéressés.

Hélène Desportes, qui, avec M. Le Sueur, avait tenu sur les fonts baptismaux l'enfant de Catherine Goujet, était une femme d'un grand mérite, et jouissait de l'estime toute particulière de l'ancien curé de Thury. Elle était veuve de Guillaume Hébert, le fils de Mme Hubou, qui tenait sur le côteau Sainte-Geneviève ce pensionnat de filles sauvages dont nous avons parlé, et elle avait épousé en secondes noces Noël Morin, un honnête artisan de Québec. En 1643, M. Le Sueur baptise une de ses filles, Louise, et il la marie en 1659 à Charles Cloutier, fils de Zacharie Cloutier. En 1652, il est parrain d'un autre enfant de Noël Morin et de Hélène Desportes (4). En 1653, il maria leur fille Agnès à Nicolas Gaudry, originaire de Feings, au Perche; puis enfin, en 1660, il assiste au mariage et aux noces de Joseph Hébert, fils d'Hélène

(1) Acte de baptême de Nicolas Bonhomme, 5 février 1653.
(2) Acte de mariage de Guillaume Bonhomme, 30 octobre 1664.
(3) Greffe Duquet.
(4) Acte de baptême de Noël Morin, 12 octobre 1652.

Desportes, issu de son premier mariage avec Guillaume Hébert. Joseph Hébert épousait Marie-Charlotte de Poitiers, originaire d'Amiens, en Picardie (1). Le mariage fut célébré par M. Torcapel; et il eut comme témoins, outre M. Le Sueur et Noël Morin, Denis-Joseph Ruëtte D'Auteuil, Jean Bourdon, et Louis Couillard De L'Espinay, trois des plus honorables citoyens de la colonie.

L'amitié de M. Le Sueur était une bénédiction pour les familles qui en jouissaient. Noël Morin et Hélène Desportes eurent le bonheur de voir un de leur fils, Germain, se consacrer à Dieu dans le sacerdoce. M. Germain Morin est le premier prêtre canadien né dans le pays. Après avoir été secrétaire de Mgr de Laval, il fut ordonné par ce saint évêque, et se dévoua à l'œuvre du Séminaire de Québec.

Une de ses sœurs se fit religieuse dans la communauté de l'Hôtel-Dieu de Montréal. La Sœur Morin a écrit avec beaucoup de talent les annales de cette maison.

Une autre famille de Québec qu'affectionna particulièrement M. Le Sueur, c'est celle de Pierre Soumande et Simone Côté. Pierre Soumande était de la Gascogne : il exerça à Québec le métier de taillandier et parvint à une honnête aisance. Il épousa, dans l'automne de 1649, Simone Côté, fille de Jean Côté, l'un des plus anciens habitants du pays (2). C'est M. Le Sueur lui-même qui bénit leur union, dans l'église paroissiale de Québec, en présence de Jean Bourdon, Jean Juchereau de la Ferté et Martin Grouvel (3). Treize enfants naquirent de ce mariage. L'aîné eut pour parrain M. Le Sueur (4); il fit ses études au Séminaire de Québec, devint l'un des prêtres les plus remarquables de cette grande institution, s'occupa beaucoup de l'Ecole des arts et métiers de Saint-Joachim ainsi que de la colonisation de Saint-Féréol, et rendit à tout le diocèse des services inappréciables (5). Une de ses sœurs, Louise, se fit religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec, fut

(1) M. Le Sueur assista aussi à leur contrat de mariage. (*Greffe Andouart*).

(2) « Jean Costé avait un emplacement à l'encoignure de la rue du Trésor et de la rue Buade, côté ouest. Il le donna en dot à sa fille Simone, qui se maria à Pierre Soumande. » (*N.-D. de Recouvrance*, p. 5.)

(3) Acte de mariage de Pierre Soumande, 16 novembre 1649.

(4) Acte de baptême de Louis Soumande, 19 mai 1652.

(5) *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Auguste Gosselin, t. I, p. 567; t. II, p. 429.

choisie plus tard par Mgr de Saint-Vallier (1) pour être une des fondatrices de l'Hôpital-Général, et devint la première supérieure de cette communauté.

Les amis de Jean Bourdon étaient aussi, tout naturellement, ceux de M. Le Sueur. Aussi voyons-nous ce digne prêtre tenir sur les fonts baptismaux, avec Mlle Marguerite Bourdon, les enfants de plusieurs Rouennais, Guillaume Thibault, Pierre Lemieux, Jean Lemire. Avec Mlle Bourdon, il est aussi parrain d'un enfant de Claude L'Archevêque, du pays de Caux, ainsi que de Jean-Charles Cadieu de Courville, fils de Charles Cadieu de Courville et de Michelle-Madeleine Macart, qui avaient établi leur domicile « proche le Saut-de-Montmorency (2). »

De Saint-Sauveur de Thury, son ancienne paroisse, étaient venus les deux frères Le Gardeur, Pierre Le Gardeur de Repentigny (3) et Charles Le Gardeur de Tilly, avec leur mère Catherine de Cordé (4). Ils étaient passés au Canada en 1636, en même temps que leur beau-frère Jacques Le Neuf de la Poterie (5), citoyen de la ville de Caen : les trois familles formaient quarante-cinq personnes (6).

Nous avons été surpris de ne trouver nulle part, dans les actes de baptêmes ou de mariages, le nom de M. Le Sueur associé à ceux des Le Gardeur, ses anciens paroissiens (7). Ce n'est pas toutefois qu'il n'eût pour eux une sincère estime : et eux la méritaient bien. Voici ce que Marie de l'Incarnation écrivait de M. de Repentigny à l'occasion d'un voyage en France :

« C'est un homme d'une grande oraison, et d'une vertu bien

(1) Deuxième évêque de Québec (1688-1727).

(2) Acte de baptême de François Cadieu, 3 décembre 1673. (*Notes sur les Archives de N.-D. de Beauport*, par l'abbé Jean Langevin, p. 14.)

(3) Dans les registres de N.-D. de Québec, on trouve, à la date du 17 mars 1637, l'acte de baptême de « Charles, fils de *Noble* Pierre Le Gardeur, sieur de Repentigny, et de Marie Favery. » En effet, les Le Gardeur étaient nobles. Leur ancêtre, Jean Le Gardeur, sieur de Croisilles, avait été anobli par lettres royales données à Dijon en mai 1510. (*Extrait des Registres de la Cour des Aydes en Normandie.*)

(4) Elle était veuve de René Le Gardeur, qu'elle avait épousé à Thury en 1582.

(5) Marié à Marguerite Le Gardeur. (*Dictionnaire généalogique* de Monseigneur Tanguay.)

(6) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 3.

(7) Une seule fois, Charles Le Gardeur assiste comme témoin à un mariage célébré par M. Le Sueur.

épurée. Sa maison, qui est proche de la nôtre, est réglée comme une maison religieuse. Ses deux filles sont nos pensionnaires : ce sont de jeunes demoiselles qui ont sucé la vertu avec le lait de leur mère, qui est une âme des plus pures que j'aie jamais connues. Il passe en France pour les affaires du pays et de la colonie française (1)..... »

M. de Repentigny avait été chargé par un certain nombre des principaux citoyens du Canada, organisés en société, de solliciter le droit de faire la traite avec les Sauvages, ce qui avait été jusque là le privilège exclusif de la Compagnie des Cent-Associés. Ceux-ci consentirent à partager leur privilège avec la Compagnie des Habitants, moyennant certaines conditions. Aussi l'on vit, dès l'année suivante, dans l'automne de 1645, partir de Québec pour la France cinq vaisseaux « chargés de vingt mille livres de castor pesant pour les habitants, et de dix mille pour la Compagnie générale, à une pistole, ou dix ou onze francs la livre (2)..... »

M. de Repentigny était amiral de la flotte qui transportait ainsi chaque année en France ces quantités prodigieuses de peaux de castor qui faisaient à cette époque la principale richesse du Canada. On tirait trois coups de canon, du Fort, lorsqu'il prenait congé du gouverneur de la colonie, et trois coups, du magasin, lorsqu'il mettait le pied dans la chaloupe qui devait le conduire à bord du vaisseau : réciproquement tous les navires, levant l'ancre, saluaient le gouverneur (3).

Comme il repassait de France au Canada, au printemps de 1648, la maladie se déclara à bord du navire qu'il montait : il en fut saisi un des premiers, et « enlevé, dit le P. Lalemant, en moins de douze jours, mais avec une bénédiction toute particulière. Sa mort a été précieuse devant Dieu, tant il était solidement résigné à ses volontés (4). »

Les chagrins de famille n'avaient pas manqué à ce bon citoyen, comme on peut s'en convaincre par le petit passage suivant du *Journal des Jésuites* (5) :

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, édition de l'abbé Richaudeau, t. I, p. 228.

(2) *Journal des Jésuites*, p. 7.

(3) *Ibid.*, p. 8.

(4) *Relations des Jésuites*, 1648, p. 2.

(5) *Journal des Jésuites*, p. 68.

« Le dernier jour d'octobre (1646) partirent les vaisseaux.... Avec eux repassèrent le fils de M. de Repentigny, de M. Couillard (1), de M. Giffard (2), les neveux de M. des Châtelets, tous fripons pour la plupart, qui avaient fait mille pièces à l'autre voyage, et l'on donnait à tous de grands appointements. »

Ces fils de famille, employés sur les vaisseaux de la Compagnie des Habitants, avaient secoué le joug de la discipline sous lequel les Jésuites les tenaient, à Québec, et leur parents, à la maison paternelle, « réglée comme une maison religieuse » : ils s'abandonnaient sans frein aux doux plaisirs de la liberté. La traite du castor, désormais permise à tout le monde, développait aussi des appetits dangereux, et une soif de s'enrichir qui pouvait facilement préjudicier au bonnes mœurs.

Heureuses les familles qui, comme celles du coteau Sainte-Geneviève, qu'affectionnait spécialement M. Le Sueur, savaient se contenter de l'honnête médiocrité assurée aux colons courageux qui défrichaient leurs terres!

Nous avons compté dix-huit mariages célébrés par M. de Saint-Sauveur, la plupart « dans la chapelle de Saint-Jean en la côte de Sainte-Geneviève, » quelques-uns cependant « en la chapelle du collège de la Compagnie de Jésus (3), » d'autres « dans la maison de M. Robert Giffard, à Beauport, où le dit sieur Le Sueur, prêtre, a dit sa messe, » d'autres « en la maison de Guillaume Couture, à la Pointe de Lévi, » un seul « en l'église de la paroisse de Québec, » et puis celui que nous avons déjà mentionné, « en la maison de Mathurin Gagnon, » au Château-Richer.

M. Le Sueur célébrait ces mariages, « ayant commission du

(1) Ce sont les frères de ces jeunes gens, Ignace de Repentigny, et Charles Couillard, le futur seigneur de Beaumont, qui un jour « eurent le fouet, » au collège des Jésuites, pour avoir, dans une séance littéraire, salué le gouverneur avant l'évêque, contrairement à la consigne qu'ils avaient reçue de se tenir « les mains occupées, » de manière à « ne saluer ni l'un ni l'autre. » (*Ibid.*, p. 291.)

(2) Probablement Joseph Giffard, qui est désigné quelque part, dans les Registres de Québec, sous le titre de « marquis de Beauport! » (Actes de baptême du 17 août 1664.)

(3) On jeta les fondations de cette chapelle dans l'été de 1650 : elle fut ouverte au culte à la fin de 1653. Dès 1659, cette chapelle était jugée insuffisante; et à la fin de mai 1666, on posa la première pierre d'une grande église attenante au collège des Jésuites. (*Journal des Jésuites*, p. 142, 193, 265, 344).

supérieur de la paroisse, » ou bien, « député par le supérieur de la mission, » ou « ayant pouvoir du supérieur du lieu, » ou « par commission des supérieurs, » ou bien (1655), « ayant pouvoir et commission de ce faire du curé de la paroisse, » ou encore, plus tard (1661), après l'arrivée de Mgr de Laval, « par permission de Mgr l'Evêque. »

Le Supérieur des Jésuites du Canada ne prend lui-même le titre de « curé de la paroisse » que vers l'automne de 1650. Dans un acte du 22 novembre, le P. Vimont s'intitule pour la première fois « curé de cette paroisse de Québec; » et trois jours auparavant, le P. Poncet se disait lui-même « vicaire de la paroisse de Québec. »

Les premiers missionnaires du Canada, les Récollets, tenaient leurs pouvoirs directement de Rome, et le P. Provincial de Saint-Denis avait le privilège exclusif de choisir et d'envoyer des missionnaires en ce pays (1). Il fit appel aux Pères Jésuites, les priant de venir partager les fatigues et les travaux de ses frères de Québec; les Jésuites répondirent favorablement à l'appel, et vinrent s'adjoindre aux Récollets en 1625. Les Jésuites revinrent seuls au Canada, en 1632, pour continuer les travaux de la mission commencée, soit avec les pouvoirs qu'ils avaient déjà reçus du Provincial des Récollets de Saint-Denis, soit avec de nouveaux pouvoirs qu'ils avaient pu recevoir directement de la Propagande (2). Dans tous les cas, le P. Lalemant écrit quelque part dans son Journal, « qu'on n'avait eu rapport à aucun évêque pour le gouvernement spirituel de ce pays jusques en l'an 1647 (3). »

Il est certain, cependant, que depuis longtemps déjà l'archevêque de Rouen prétendait bien avoir la juridiction sur la Nouvelle-France (4). Aussi, les Jésuites du Canada reçurent-ils en 1647 des lettres de France, qui contestaient « la validité des sacrements de mariage » par eux célébrés (5). Ils jugèrent à propos d'envoyer en Europe quelques Pères pour prendre avis à ce sujet. « Le P. Vimont,

(1) Bref du Nonce Bentivoglio au P. Le Caron, 20 mars 1618. (*Des commencements de l'Eglise du Canada,* par M. l'abbé Verreau.)

(2) La Congrégation de la Propagande fut établie par le pape Grégoire XV en 1621.

(3) *Journal des Jésuites,* p. 186.

(4) *Ibid.,* p. 187.

(5) *Ibid.,* p. 93.

écrit le P. Lalemant, ayant consulté Rome, les principaux Pères de notre Compagnie de la maison-professe et du collège, le sens plus commun fut qu'il fallait s'adresser et attacher à M. de Rouen (1). » Puis il ajoute : « Le P. Vimont s'adressa au P. Pingeolet, pour lors recteur du collège de Rouen, par la faveur et assistance duquel on obtint de M. l'archevêque de Rouen l'Ancien, lettre de grand'vicaires. »

« Depuis, continue le P. Lalemant, mon dit sieur l'archevêque de Rouen envoya une patente bien ample, adressée au R. P. Assistant, par laquelle il établissait le supérieur de la mission son vicaire général, avec toutes les précautions possibles pour le bien de notre Compagnie; et le dit sieur Archevêque étant mort cette année 1653, son neveu, successeur en sa charge, et qui du vivant de son oncle avait été son coadjuteur, envoya une semblable patente à celle de son oncle au R. P. Assistant, qui nous fut ici apportée..... (2). »

Dans les registres de Notre-Dame de Québec, on voit pour la première fois, le 11 novembre 1652, « le R. P. Paul Ragueneau, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus en ce pays, » s'intituler « grand'vicaire de Mgr l'archevêque de Rouen. »

Quoi qu'il en soit au sujet de cette question de juridiction de l'archevêque de Rouen, M. Le Sueur n'avait d'ordres ou de permissions à recevoir que du Supérieur des Jésuites chargés de la Mission du Canada; et ce n'est aussi que comme son délégué qu'il fit jamais acte de juridiction. Mais aussitôt après l'arrivée de Mgr de Laval, il agit « avec permission de Mgr de Pétrée. »

Il est probable que lorsqu'il fut chargé, vers 1650, de la desserte de « la chapelle de Saint-Jean en la côte de Sainte-Geneviève, » il reçut du supérieur des Jésuites, d'une manière générale, tous les

(1) Il est bon de remarquer que l'évêque de La Rochelle avait les mêmes prétentions que l'archevêque de Rouen. Voici ce qu'écrivait en 1649 Marie de l'Incarnation : « M. de La Rochelle, oncle de la Mère de Saint-Joseph, lui a mandé qu'il est notre évêque, parce que, selon le droit, les terres nouvellement converties appartiennent à l'évêque le plus proche. On nous a dit, ajoute-t-elle, qu'on l'a voulu charger à Rome de cette Eglise naissante, dans l'érection de son nouvel évêché, mais qu'il ne l'a pas voulu accepter, de crainte qu'on ne l'obligeât à la visite : le temps nous apprendra ce que Dieu en a ordonné dans son éternité. » (*Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. I, p. 407.)

(2) *Journal des Jésuites*, p. 186.

pouvoirs nécessaires pour desservir les habitants de cette mission. Sans avoir le titre de curé, il y exerçait de fait les fonctions curiales. Les habitants du coteau Sainte-Geneviève regardaient cette chapelle comme leur église paroissiale et y remplissaient leurs devoirs religieux, à l'exception du devoir pascal (1). Il est probable que M. Le Sueur avait même la permission de les y marier, avec l'obligation toutefois de faire enregistrer tous les actes à la paroisse. Nous voyons qu'il y célébra au moins neuf mariages, sans compter ceux que M. Louis Ango de Maizerets y célébra aussi de son temps.

*
* *

C'était une fête pour les Normands de Québec et des environs lorsqu'ils pouvaient se réunir à l'occasion de quelque noce : mais la fête ne semblait complète que si M. Le Sueur y était. S'il ne pouvait célébrer lui-même le mariage, on tenait du moins à ce qu'il y assistât. Nous avons compté sept mariages célébrés par les RR. PP. Jésuites, auxquels M. Le Sueur était présent comme témoin, soit avec Jean Bourdon, soit avec quelque autre compatriote de Normandie.

L'un de ces mariages eut lieu le 25 octobre 1648, « en l'église de Québec, » c'est-à-dire, suivant toute probabilité, dans cette partie de la maison des Cent-Associés qui servait à cette époque d'église paroissiale (2) : celui de François Bissot avec Marie Couillard, cinquième fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert, l'une des plus anciennes familles de Québec.

(1) Le P. Lalemant tenait à ce qu'il fût bien compris qu'il n'y avait qu'une seule paroisse, celle de Québec. Il ne faisait pas même d'exception pour Sillery. Comme il lui est arrivé un jour de donner le titre de *paroissiens* aux habitants de cette localité, il se reprend aussitôt : « *Quanquàm non ità vocandi,* dit-il, car Sillery ne doit nullement passer pour paroisse, *sed* pour maison de la Compagnie. » (*Journal des Jésuites*, p. 99.)

(2) L'église de Notre-Dame-de-Recouvrance brûla en 1640. Il fallut faire les offices paroissiaux dans la maison des Cent-Associés. En 1647, fut posée la première pierre de « la grande église de Québec, » comme l'appelle la Relation de 1651. On célébra la messe de minuit en 1650 dans cette nouvelle église mais ce ne fut qu'à Pâques 1657 qu'on commença à y faire les offices régulièrement. Cette église fut consacrée par Mgr de Laval le 11 juillet 1666.

François Bissot fut certainement l'un des plus entreprenants et des plus industrieux pionniers du Canada. Avec Guillaume Couture, il fit commencer les premiers défrichements sur la côte de Lauzon. Puis, ayant obtenu le domaine seigneurial qui prit plus tard le nom de Vincennes, il s'occupa sérieusement d'y établir des colons. Mais il porta ses vues bien au delà de la région de Québec. Enfant de Pont-Audemer, dont les habitants ont toujours eu un goût prononcé pour la pêche maritime, il voulut exploiter les richesses immenses de notre grand fleuve. Il créa de vastes établissements pour la pêche des loups marins, depuis Tadoussac jusqu'à Mingan.

« La pêche, ou pour parler plus correctement la chasse des loups marins, dit le biographe de Bissot, se faisait surtout sur les côtes de la terre ferme. Le loup marin et le marsouin ont, le long de ces rives, des endroits de prédilection où ils vont se chauffer paresseusement au soleil. C'est au fond de certaines anses, où ils peuvent entrer avec la marée, qu'on les rencontre plus souvent qu'ailleurs. On fermait l'entrée de ces anses avec des filets et des pierres, et on n'y laissait libre qu'un petit espace par où les loups marins se glissaient. Dès que la marée était haute, on bouchait ces ouvertures, et la mer en se retirant laissait ces poissons à sec. On n'avait plus alors que la peine de les assommer. Un coup de bâton sur le nez suffisait pour les tuer.

« D'autres fois encore, le pêcheur suivait en canot les troupeaux à la nage. Comme ces cétacés sortent la tête de l'eau pour respirer, on profitait de ce moment pour tirer dessus. Une fois blessés, on les pouvait prendre sans peine, vu qu'ils sont très doux; mais s'ils étaient tués, ils coulaient à pic au fond. On avait stylé les gros chiens du Labrador à aller les pêcher à sept ou huit brasses de profondeur. A part le loup marin et le marsouin, on chassait encore les morses et les baleines, puis, dans les temps de relâche, la pêche des morues et des harengs occupait ces rudes travailleurs de la mer.

« Bissot s'était établi d'abord sur l'île aux Œufs, afin de se mettre à l'abri des incursions des Sauvages esquimaux..... Il porta plus tard son exploitation au fond du havre de Mingan, et s'y construisit un petit fort de pieux. De Québec, il dirigeait ses exploitations lointaines. Chaque printemps, ses barques, chargées des ustensiles de pêche et de marchandises de traite, partaient

de la petite capitale, et ne revenaient qu'une fois la saison finie (1). »

Non content de se livrer à cette exploitation de pêche, qui ne suffisait pas à satisfaire son activité, Bissot fonda à Lévis de grandes tanneries — les premières qui furent établies au Canada. Cette industrie lui rapporta de bons profits et fut très utile à la colonie naissante de Québec.

Par son mariage avec Marie Couillard, Bissot devenait beau-frère d'Olivier Le Tardif, Nicolas Macard (2), Louis Couillard de L'Espinay, Jean Guyon et Charles Couillard de Beaumont. Ces gendres et ces fils du père Guillaume Couillard assistaient sans doute aux noces de Bissot. L'acte de mariage ne mentionne, il est vrai, comme témoins, que M. Le Sueur, Jean Bourdon et Guillaume Le Tardif, fils d'Olivier Le Tardif; mais il est probable que beaucoup d'autres Normands de Québec étaient venus s'associer à la joie de leur compatriote.

Quelques jours plus tard, avait lieu un autre mariage, célébré cette fois par M. Le Sueur lui-même. Il fut l'occasion d'une très intéressante fête de famille. Citons d'abord l'acte de mariage, tel qu'il se trouve dans nos vieux registres :

« Le 10 novembre 1648, après publication faite de trois bans..., ne s'étant trouvé aucun empêchement, Messire Jean Le Sueur, jadis curé de Saint-Sauveur en Normandie, et député par le R. P. Jérôme Lalemant, supérieur de la Mission, a interrogé Jean Mignot, fils de feu Nicolas Mignot et de Madeleine De Brie, ses père et mère de la paroisse de Bayeux, d'une part; et Louise Cloutier, veuve de François Marguerie, fille de Zacharie Cloutier et de Xainte Dupont, ses père et mère de la paroisse de Québec (3), lesquels ayant donné leur mutuel consentement par paroles de présent il a solennellement mariés dans la maison de M. Robert Giffard, à Beauport, seigneur du dit Beauport, où le dit sieur Le Sueur prêtre a dit sa messe, en présence des témoins connus, le

(1) *François Bissot, sieur de la Rivière,* par M. J.-Edmond Roy.

(2) Epoux de Marguerite Couillard, veuve de Jean Nicolet, et beau-père de Jean-Baptiste Deschamps de la Bouteillerie, premier seigneur de la Rivière-Ouelle, originaire de Clipponville, non loin de Rouen.

(3) Ainsi le Château-Richer, où demeurait Zacharie Cloutier, était encore, à cette date, « de la paroisse de Québec. »

dit Robert Giffard, Guillaume Couture, Charles Le Gardeur, tous de la paroisse de Québec. »

A tout seigneur, tout honneur : faisons d'abord connaître le maître de la maison où se célèbrent cette messe et ce mariage.

Robert Giffard, « chirurgien de la Nouvelle-France, » comme l'appellent nos vieux registres (1), était originaire de Mortagne, où il avait épousé Marie Renouard, dont nous avons déjà admiré la grande vertu.

C'était un homme de bien, très estimé des Jésuites, très dévoué aux communautés religieuses, et spécialement à l'Hôtel-Dieu de Québec. L'annaliste de cette maison rend hommage à ses grandes qualités, et l'appelle quelque part « cet excellent ami, dont les services, comme médecin de la communauté, ont été inappréciables depuis l'origine de la fondation (2). »

Dès avant la prise de Québec par les Anglais, il avait visité le Canada comme médecin attaché aux vaisseaux qui s'y rendaient annuellement. Il était à Québec durant l'été de 1627, et s'était même bâti une cabane près de la rivière de Beauport, pour y jouir des plaisirs de la chasse.

Etant repassé en France, il revenait au Canada en 1628, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais. En retour des services qu'il avait rendus, la Compagnie de la Nouvelle-France lui concéda la terre de Beauport, le 15 janvier 1634. Il engagea alors des artisans et des laboureurs percherons à s'unir à lui pour aller exploiter sa seigneurie; par des actes passés à Mortagne, il s'obligea à leur distribuer des terres, en leur imposant des conditions faciles (3).

(1) Acte de baptême de François Droüet, 18 août 1638.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec,* par Sœur Juchereau, p. 210.

(3) Robert Giffard est un des rares seigneurs qui ont fait venir de France, à leurs frais, des colons pour peupler leurs seigneuries. La plupart ont recruté leurs censitaires parmi les gens venus ici aux frais de l'Etat. Voilà pourquoi la colonisation du Canada reprit un nouvel essor lorsque la Compagnie des Cent-Associés se décida (1663) à remettre le pays au roi de France. Citons ici quelques lignes de Marie de l'Incarnation : elles font voir le mouvement de la colonisation d'année en année à partir de cette époque, et les frais que fit le roi pour l'encourager :

« Le roi a envoyé cent familles, qui font cinq cents personnes. Il les défraie pour un an, afin qu'elles puissent facilement s'établir, et subsister ensuite sans incommodité; car quand on peut avoir une année d'avance en ce pays, on peut défricher et se faire un fond pour les années suivantes. » (*Lettre historique 67e*, 1663.)

« Dès le printemps de la même année, dit M. Ferland, il se mit en route avec sa famille et ceux d'entre ses censitaires qui se trouvèrent prêts à entreprendre le voyage, les autres devant le rejoindre les années suivantes. Arrivés à Québec au mois de juin, ses colons se mirent vigoureusement à l'œuvre; ils construisirent un manoir pour le seigneur, quelques modestes maisons pour les censitaires, et défrichèrent la terre pour y jeter les premières semences. Sous l'habile direction du chef, le petit établissement de Beauport s'assit bientôt sur un terrain arraché à la forêt, et, dès l'automne suivant, le village naissant se dressait gaiement en face de Québec, au-dessus de la magnifique nappe d'eau qui forme la rade (1). »

C'est dans ce village naissant de Beauport, c'est dans ce manoir bâti par les censitaires de Robert Giffard, et transformé en chapelle

« Le roi, voulant continuer de peupler ce pays, a envoyé cette année trois cents hommes tous défrayés pour le passage, à condition qu'ils serviront les habitants qui leur paieront leurs gages, et après trois ans de service, ils seront en droit de se faire habitants. On nous dit que Sa Majesté continuera à faire de même l'année prochaine et les suivantes. (*Lettre historique 68e*, 18 août 1664.)

« Il est arrivé deux cents hommes de travail. » (*Lettre historique 70e*, 28 juillet 1665.)

« Les cent filles que le roi a envoyées cette année, ne font que d'arriver, et les voilà déjà quasi toutes pourvues. Il en enverra encore deux cents l'année prochaine, et encore d'autres à proportion les années suivantes. Il envoie aussi des hommes pour fournir aux mariages, et cette année il en est bien venu cinq cents, sans parler de ceux qui composent l'armée. De la sorte c'est une chose étonnante de voir comme le pays se peuple et multiplie. Aussi, dit-on que Sa Majesté n'y veut rien épargner..... » (*Lettre historique 72e*, 29 octobre 1665.)

« Il est venu cette année quatre-vingt-douze filles de France, qui sont déjà mariées pour la plupart à des soldats, et à des gens de travail, à qui l'on donne une habitation et des vivres pour huit mois, afin qu'ils puissent défricher des terres pour s'entretenir. Il est aussi venu un grand nombre d'hommes au dépens du roi, qui veut que ce pays se peuple. Sa Majesté a encore envoyé des chevaux, quevales, chèvres, moutons, afin de pourvoir le pays de troupeaux et d'animaux domestiques. On dit que les troupes s'en retourneront l'an prochain, mais il y a apparence que la plus grande partie restera ici, comme habitants, y trouvant des terres qu'ils n'auraient peut-être pas dans leur pays. » (*Lettre historique 76e*, 18 octobre 1667.)

« Le roi fait ici de grandes dépenses. Il a envoyé cette année cent cinquante filles, et un grand nombre de soldats et officiers, avec des chevaux, des moutons et des chèvres pour peupler. » (*Lettre historique 84e*, 27 août 1670.)

(1) *Histoire du Canada*, t. I, p. 267.

pour la circonstance (1), qu'a lieu le mariage de la fille aînée d'un de ces censitaires Percherons, Zacharie Cloutier, « maître Zacharie, » comme l'appelle le *Journal des Jésuites*. Le seigneur Giffard fait aujourd'hui les honneurs de sa maison à ce brave citoyen, établi maintenant au Château-Richer, et l'un des hommes les plus estimés de toute la colonie.

Louise Cloutier, dont M. Le Sueur vient bénir l'union avec Jean Mignot, est veuve, depuis quelques mois seulement, de François Marguerie, ce jeune homme, originaire de Rouen, dont nous avons déjà parlé dans notre étude sur Jean Nicolet (2). François Marguerie et Jean Amyot se sont noyés dans le fleuve, en face des Trois-Rivières, vers la fin de mai, et tous les Canadiens sont encore sous le coup de ce triste accident. « Ils étaient tous deux vaillants et adroits, écrit le P. Lalemant (3); et, ce qui est plus à priser que tout cela, ils menaient une vie fort innocente, au jugement de tout le pays (4). »

Jean Mignot dit Chatillon, jeune homme d'une vingtaine d'années, s'est fait au Canada une belle réputation d'intrépidité et de bravoure. Il est très habile pour « faire la petite guerre » contre les Iroquois. Chef reconnu d'un parti de Français hardis et courageux comme lui, du moment que le gouverneur lui en donne

(1) En 1665, il y avait une chapelle à Beauport : M. de Lauzon-Charny célébra, le 25 janvier, le mariage de Jean Réaume, « faisant les fonctions curiales en la chapelle de Beauport. »

(2) *Revue catholique de Normandie*, t. III, p. 63.

(3) *Relations des Jésuites*, 1648, p. 3.

(4) « Son humeur était si agréable, ajoute le P. Lalemant en parlant d'Amyot, que tout le monde lui portait amour et respect. Il était adroit à détourner les mauvais discours, et à reprendre avec grâce ceux qui juraient ou se donnaient des imprécations, et par ce moyen empêchait bien du mal et n'offensait personne. Il avait une dévotion très particulière et très constante à saint Joseph... Comme il se jetait à toute heure dans les dangers, aux alarmes que nous donnaient les Iroquois, il dit à un de nos Pères : « S'il arrive que je meure, je « désire que ces bois et les autres matériaux que je dispose pour me faire « bâtir une maison, soient appliqués pour faire dresser une chapelle en l'hon- « neur de saint Joseph..... » Ce chaste époux de la Vierge avait obtenu à ce jeune guerrier une pureté angélique. Ceux qui l'ont connu assurent que jamais il n'est tombé en aucune coulpe mortelle. Il s'est trouvé dans mille dangers, il a été si fortement sollicité qu'il lui a fallu laisser la robe ou le manteau aussi bien que l'ancien Joseph. Dieu l'a voulu mettre au rang des vierges. Il était sur le point de se marier quand il est mort.,... »

le signal, il se met en campagne, et court avec ses compagnons et tous les Hurons qu'il peut entraîner, reconnaître l'ennemi. Souvent il a rendu de grands services à la colonie du Canada.

Chatillon avait voulu épouser une jeune fille sauvage qui avait étudié durant quatre ans au monastère des Ursulines; il l'avait demandée en mariage avec instance. « Mais il se trouva, dit le P. Lalemant, que la fille n'en voulut point, et aima mieux un Sauvage et suivre les volontés de ses parents (1). » Se voyant rebuté de ce côté, Chatillon demanda la main de la veuve Marguerie; elle ne crut pas devoir refuser ce parti.

Faisons maintenant connaître les enfants de Zacharie Cloutier, qui assistent sans doute aux noces de leur sœur. Zacharie Cloutier a trois garçons, tous établis au Château-Richer; deux seulement sont mariés, Jean et Zacharie : Jean a épousé une fille d'Abraham Martin, l'un des trois premiers propriétaires de Québec; il est par conséquent beau-frère de Charles-Amador Martin, qui sera le second prêtre canadien. Zacharie est marié à Barbe Aymard; il est beau-frère d'Olivier Le Tardif, commis de la Compagnie des Cent-Associés, et il le sera bientôt de Guillaume Couture, qui assiste aux noces. Qui sait si la fiancée de Couture, Anne Aymard, n'est pas là, aussi, en compagnie de sa sœur? Le fils de Zacharie Cloutier qui n'est pas encore marié, Charles, épousera dans quelques années la fille de Noël Morin, sœur du premier prêtre canadien, et c'est M. Le Sueur lui-même qui bénira le mariage.

N'oublions pas Robert Drouin, gendre de Zacharie Cloutier, qui est veuf, lui aussi, depuis quelques mois. Sa femme, Anne Cloutier, a succombé à une douloureuse maladie, quelque temps avant la mort de François Marguerie. La famille Cloutier, tout en célébrant ces noces, est donc doublement dans le deuil, ce qui répand nécessairement quelque nuage sur cette belle fête.

Charles Le Gardeur, qui assiste comme témoin au mariage, est l'ancien paroissien de M. Le Sueur. Allié à la famille Juchereau, il est le grand ami de Robert Giffard, qui a marié lui-même deux de ses filles (2) à des Juchereau. Les Juchereau et les Le Gardeur

(1) *Journal des Jésuites*, p. 77.

(2) Une autre épousa M. de Lauzon-Charny, fils du 4e gouverneur du Canada. Elle mourut en 1656. M. de Charny se fit prêtre, et devint grand vicaire de Mgr de Laval.

sont des personnes de qualité, dont la présence donne du relief et beaucoup de distinction aux noces de maître Zacharie.

Mais le personnage le plus intéressant, peut-être, de toute cette réunion, c'est Guillaume Couture, le célèbre interprète, le grand voyageur, le fidèle compagnon du P. Jogues, *le bon Couture* (1), comme l'appellent les Jésuites, *Achirra* (2), comme l'appellent les Sauvages, dont il est l'ami, l'homme de confiance. C'est le causeur par excellence, le gai compagnon; c'est le boute-en-train de la fête. Que de récits inédits sur ses voyages avec les missionnaires, qu'il a accompagnés plusieurs fois jusqu'au pays des Hurons, soit comme domestique, soit comme interprète! Que d'incidents tragiques, surtout dans ce voyage entrepris avec le P. Jogues et René Goupil, en 1642, pour retourner vers le pays des grands lacs, lorsque, rendus près de Sorel, Couture et le P. Jogues, ainsi que leurs compagnons français et sauvages, se voient assaillis par une bande d'Iroquois, jusque là cachés dans les halliers ou derrière les arbres! Les voilà tous séparés les uns des autres. Couture se défend avec intrépidité, terrasse ses ennemis et prend la fuite. Mais tout-à-coup il songe au P. Jogues, qui n'est plus avec lui : « Non, dit-il, je n'abandonnerai pas ainsi mon bon Père; » et avec une générosité vraiment héroïque, il va se jeter de nouveau parmi les Iroquois, pour le délivrer ou périr avec lui.

On le saisit, on lui arrache les ongles, on lui coupe un doigt, on lui fait mille cruautés; avec le P. Jogues et Goupil, il est fait prisonnier par ces barbares, et emmené captif dans leur pays.

On sait l'histoire du P. Jogues et de René Goupil (3). Quant à Couture, il fut adopté par une famille du canton des Tsonnontouans, qui le traita avec humanité. Accoutumé à se faire tout à tous, il se conforma aux mœurs des Sauvages, et profita de son séjour de trois ans parmi les Iroquois pour bien apprendre leur langue. En 1645, ils l'envoyèrent aux Trois-Rivières pour traiter de la paix avec M. de Montmagny. « Il était vêtu en sauvage, dit Marie de l'Incarnation..... Les Iroquois le tenaient parmi eux en estime et réputation, comme un des premiers de leur nation.

(1) *Relations des Jésuites*, 1644, p. 45.
(2) *Journal des Jésuites*, p. 42.
(3) *Revue catholique de Normandie*, t. II, p. 250.

Aussi tranchait-il parmi eux du capitaine, s'étant acquis ce crédit par sa prudence et par sa sagesse : tant la vertu est aimable même parmi les plus barbares (1)! »

Couture réussit à conclure un traité et retourna au pays des Iroquois. Il n'en revint que l'année suivante (1646), mais cette fois avec la détermination de renoncer à cette vie d'aventures, de se fixer quelque part près de Québec, et d'unir son sort à quelque compagne de son choix.

Mais il est arrêté par un vœu qu'il a fait — à l'exemple du bon martyr René Goupil, — de se consacrer exclusivement au service des missions huronnes dans l'ordre des Jésuites, comme frère lai ou serviteur donné. Il faut que les Jésuites se réunissent et tiennent conseil à ce sujet. Tous sont d'accord pour lui rendre sa liberté (2); et déjà il a jeté les yeux sur Anne Aymard, avec l'espoir qu'elle sera la compagne de sa vie.

En face du village de Beauport, de l'autre côté du fleuve, de l'autre côté de cette belle et vaste nappe d'eau qui semble un lac, fermé à l'est par l'île d'Orléans, à l'ouest par le promontoire de Québec, s'élèvent en amphithéâtre les falaises de Lévis. Elles sont encore toutes recouvertes d'arbres séculaires : pas un oasis dans cette verdure, pas une habitation. C'est la côte de Lauzon, ainsi appelée du nom d'un des membres de la Compagnie des Cent-Associés, un futur gouverneur du Canada, qui a trouvé moyen de se tailler de vastes domaines dans le pays, mais ne s'est guère occupé de les mettre en valeur.

Pourtant, en regardant avec attention, on pourrait apercevoir là-bas, presque en face du manoir seigneurial de Beauport, une trouée dans la forêt, un petit désert (3) sur la pointe de Lévi, près de l'anse des Sauvages, ainsi nommée parce que les Abénakis et les Micmacs y viennent de temps en temps poser leurs cabanes. Peut-être même pourrait-on voir une petite maison en bois rond, construite avec les arbres de la forêt, tels qu'ils sont tombés sous la hache du défricheur..... C'est la demeure du premier colon de Lévis, c'est la maison de Guillaume Couture, c'est le petit coin

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. I, p. 241.

(2) *Journal des Jésuites*, p. 43.

(3) Mot canadien, qui veut dire *terre défrichée*, et qui nous semble bon à conserver.

de terre qu'il vient de défricher avec l'aide de son ami Bissot. Tous deux ont acquis une propriété chaque côté d'un ruisseau qui descend de la colline. Ce ruisseau sera utilisé pour des moulins, des tanneries et autres industries.

Guillaume Couture ne se contente pas de raconter à ses amis ses voyages et ses aventures, mais il leur montre de loin sa petite propriété, l'humble théâtre de son travail; et surtout il les convie tous à ses noces qu'il espère célébrer l'année prochaine.

Les noces de Jean Mignot, commencées chez le seigneur Giffard, se continuèrent sans doute chez le père Zacharie Cloutier, au Château-Richer, et, suivant la façon des anciens Canadiens, durèrent une partie de la semaine. On profita des derniers beaux jours que donne ordinairement, à cette époque de l'année (10 novembre), l'été de la Saint-Martin. Lorsqu'on rentra à Québec, l'hiver était proche. « La neige commença à demeurer le 18 novembre (1). »

L'année suivante, vers la même date, M. Le Sueur revint chez Robert Giffard pour y célébrer un autre mariage, celui de Jean Pelletier, originaire de Brezolles, en Thimerais, le pays de Mgr de Laval, avec Anne Langlois.

Quelques jours plus tard, le matin du 17 novembre, de la terrasse du fort Saint-Louis, on aurait pu voir une jolie embarcation se détacher du quai de la Basse-Ville, tendre ses voiles, glisser dans la rade de Québec, et filer tout droit vers la pointe de Lévi. C'était « la chaloupe de Martin Grouvel (2), » montée par une dizaine de personnes, parmi lesquelles on pouvait distinguer un ecclésiastique, et près de lui une jeune femme (3). M. Le Sueur s'en allait bénir le mariage de cette jeune personne, fiancée à Guillaume Couture. Elle était accompagnée de son beau-frère Olivier Le Tardif, qui lui servait de père, ainsi que de Zacharie Cloutier, père et fils, de Charles Cadieu, et de Grouvel lui-même qui conduisait l'embarcation. Quelques Rouennais, compatriotes de Couture, — car Couture était de Rouen (4), — faisaient route

(1) *Journal des Jésuites*, p. 118.

(2) *Ibid.*, p. 137.

(3) Anne Aymard avait une vingtaine d'années. Elle était fille de Jean Aymard et de Marie Bureau, de Saint-André, ville de Niort.

(4) Il était fils de Guillaume Couture et de Madeleine Malet, de Saint-Godard, à Rouen.

avec eux. Bissot n'y était pas : il venait de passer en France par les derniers vaisseaux, partis le 31 octobre.

« Entre les deux rochers qui couronnent la Pointe de Lévi, et le premier escarpement de la côte, dit M. Roy, la nature a creusé comme un vallon. Le fleuve, qui devait y passer autrefois, a laissé, en se retirant, un bon terrain d'alluvion. Dans ce pli de la grève, que les documents des premiers temps appellent la prairie basse de la Pointe de Lévi, et qui s'étend jusqu'à l'anse des Sauvages, il y avait tout formé un excellent pâturage. De chaque côté de la pointe, le rivage en se courbant forme deux anses sablonneuses parfaitement abritées contre les vents par deux caps assez élevés (1). »

C'est dans une de ces anses, sans doute, que vint atterrir la chaloupe de Grouvel. A quelques pas de là, s'élevait, dans un endroit délicieux, l'humble chaumière de Guillaume Couture. Le brave colon, accoutumé à servir les Jésuites dans leurs courses apostoliques, n'avait pas manqué de préparer et de décorer avec goût l'autel où M. Le Sueur devait dire la sainte messe, et bénir son mariage. Il attendait sa fiancée, ayant probablement avec lui quelques amis, comme Guillaume Durand et Jean Guiet, qui l'aidaient habituellement à défricher et à cultiver ses terres, et les deux frères Miville, qui venaient d'arriver cette année-là même pour se fixer sur la côte de Lauzon : c'était encore à peu près toute la population de la Pointe de Lévi.

Le mariage de Guillaume Couture, béni par M. Le Sueur, fut aussi béni de Dieu. Sa femme lui donna dix enfants, dont neuf se marièrent. Il y a encore aujourd'hui à Lévis des citoyens remarquables qui portent glorieusement le nom de Couture, et qui, avec de belles fortunes laborieusement acquises, ont fait des œuvres dont pourrait s'enorgueillir n'importe quel pays (2).

Jean Guiet (Guay), dont nous venons d'enregistrer le nom, eut lui aussi, trois ans plus tard, le bonheur de voir son mariage avec Jeanne Mignon béni par M. Le Sueur à la Pointe de Lévi. M. Le

(1) *Le premier colon de Lévis, Guillaume Couture,* par M. J.-Edmond Roy.

(2) L'hospice de Saint-Joseph de la Délivrance, avec sa magnifique église, qui s'élève sur les hautes falaises de N.-D. de Lévis, doit son existence, en grande partie, à la munificence de l'honorable George Couture, un descendant de Guillaume Couture. Des balcons de cet édifice, la vue s'étend sur un des plus beaux panoramas qu'il soit possible d'imaginer.

Sueur les maria, « disant solennellement la messe à la Pointe de Lévi ou côte de Lauzon en présence des sieurs Bissot et Couture (1). » Les deux époux étaient de la Saintonge : M. Le Sueur leur fit cette faveur, par considération sans doute pour ses amis Couture et Bissot, dont Jean Guiet était un des plus fidèles employés.

C'était la troisième messe qui se disait à cet endroit, la première y ayant été célébrée par le P. Bailloquet vers la mi-avril 1648 (2).

Aujourd'hui, le grand et magnifique village de Saint-Joseph de Lévis recouvre en partie les propriétés de Bissot et de Guillaume Couture. Le ruisseau qui descend de la colline et qui séparait ces deux propriétés, alimente un jet d'eau que l'on voit dans le jardin du presbytère. Une belle église et de florissantes institutions s'élèvent au centre de ce village, où semble régner une grande prospérité. Le voyageur qui monte à Québec par l'Intercolonial éprouve un mouvement d'admiration, lorsque brillent soudainement à ses regards les eaux argentées de notre grand fleuve, lorsqu'il aperçoit tout-à-coup ce majestueux paysage où se dessinent le cap Diamant, la chaîne des Laurentides, la chûte Montmorency, les collines de l'île d'Orléans : mais s'il est quelque peu familier avec les origines de notre histoire, il n'oublie pas de saluer en passant le petit coin de terre où s'élevait autrefois la chaumière de Guillaume Couture, où fut dite la première messe et célébré le mariage du premier colon de Lévis.

* * *

A partir de 1650 jusqu'à sa mort, M. Le Sueur se dévoua exclusivement à la desserte de la chapelle Saint-Jean et à l'éducation des enfants de son ami Bourdon. Avec quel soin il s'acquitta de cette dernière tâche, on peut en juger par les paroles de reconnaissance que celui-ci lui exprime dans son testament :

« Je supplie, dit-il, Messire Jean Le Sueur de vouloir prendre la peine de mettre ce mien testament à due et entière exécution, et de continuer à demeurer dans ma maison comme il l'a fait

(1) Acte de mariage de Jean Guiet, 10 novembre 1652.
(2) *Journal des Jésuites*, p. 106.

ci-devant; et tant que Dieu donnera du pain aux miens, il en sera participant, comme j'ai fait avec lui..... »

Puis, dans un codicille qu'il ajoute plus tard à ce testament :

« Comme M. de Saint-Sauveur et moi, dit-il, depuis trente ans, ont été liés d'une amitié très parfaite, et que depuis vingt-deux ans ou environ il a demeuré en mon logis, ayant toujours pris soin de ce qui me regarde, ayant instruit mes enfants en la crainte de Dieu, leur ayant appris à lire et à écrire... » nous ayant fait l'honneur et la faveur de dire la messe en la chapelle de Saint-Jean; en cas que mes enfans ne veuillent ou ne puissent s'accommoder avec lui quand ils seront en âge, je lui laisse et abandonne le revenu du moulin de Saint-Jean, à la charge de l'entretenir comme un bon père de famille, et pareillement sa chambre pour logement où il est à présent, avec la chapelle..... »

Du reste, il est facile de voir par les résultats obtenus quelle douce influence il exerça dans cette famille : sa présence y fut une source de bénédictions. On sait que les quatre filles de M. Bourdon se firent religieuses, deux dans le monastère des Ursulines, et les deux autres à l'Hôtel-Dieu de Québec : elles répandirent dans ces deux communautés le parfum des plus belles vertus. Quant aux fils de M. Bourdon, l'un mourut à la fleur de l'âge — il n'avait que quinze ans, — mais il donnait déjà les meilleures espérances : les deux autres firent toujours honneur à leur famille et à leur pays (1).

Pour M. Bourdon lui-même, il trouva en M. Le Sueur un confident sûr et éprouvé de ses pensées et de ses résolutions, un ami fidèle, un consolateur et un appui dans les peines et les difficultés de sa vie laborieuse, surtout dans les deux grandes épreuves que Dieu lui envoya, la première, lorsqu'il perdit son épouse (1654), à la suite d'un accident, la seconde, lorsqu'il fut l'objet d'une injuste persécution (1664) de la part du gouverneur Mésy, qui le destitua illégalement, et sans aucune forme de procès, de ses fonctions de procureur général du Conseil, et l'obligea même à s'éloigner de la colonie.

En cette occasion, comme toujours, cet homme de caractère ne cessa jamais, il est vrai, de jouir de la sympathie de tout ce qu'il y avait de plus honorable dans la colonie, de Mgr de Laval, par

(1) *Jean Bourdon,* dans la *Revue catholique de Normandie,* t. II.

exemple, des Jésuites, et de tous les principaux citoyens; mais il fut heureux d'avoir dans sa propre maison un ami, comme M. Le Sueur, capable de compatir à ses peines, et de le remplacer auprès de sa femme, de ses domestiques et de ses enfants durant les jours mauvais de l'exil.

M. Bourdon s'était remarié (1655) quelques mois après la mort de sa première femme. Il avait épousé Anne Gasnier, veuve de M. de Monceaux. C'était une dame de qualité, qui joignait à une grande distinction de naissance et de manières, la pratique des plus solides vertus :

« Elle est un exemple de piété et de charité dans tout le pays, écrit Marie de l'Incarnation. Mme d'Ailleboust et elle sont liées ensemble pour visiter les prisonniers, assister les criminels, et les porter même en terre sur un brancard. Elle est continuellement occupée à ces bonnes œuvres et à quêter pour les pauvres. Enfin elle est la mère des misérables, et l'exemple de toutes sortes de bonnes œuvres (1). »

Une des œuvres principales de Mme Bourdon, ce fut de s'occuper de placer, de nourrir et d'entretenir, en attendant qu'elles fussent demandées en mariage, le grand nombre de personnes du sexe que l'on envoyait au Canada, afin de procurer de bonnes et honnêtes épouses aux colons qui s'y rendaient chaque année, et aussi aux soldats du régiment de Carignan qui furent licenciés après l'expédition de M. de Tracy contre les Iroquois (1666). On vit alors à Québec, sous la direction de Mme Bourdon, ce qu'on aurait pu appeler l'œuvre des femmes émigrées; et ce fut sur le coteau Sainte-Geneviève, où l'on avait déjà pu admirer le pensionnat sauvage de Mme Hubou, que Mme Bourdon s'exerça à cette nouvelle œuvre de patriotisme et de dévouement.

Elle fit plusieurs voyages en France, afin de voir par elle-même à ce que le recrutement des personnes envoyées au Canada ne se fît que dans des milieux respectables; et elle les amenait au pays (2). La plupart du temps ces personnes, appartenant à des

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 404.

(2) Claude Martin nous apprend qu'on avait fait courir les bruits en France, « que le Canada était un pays perdu de réputation à cause des personnes de mauvaise vie qu'on y avait envoyées pour le peupler. » (*La Vie de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation*, Paris, 1677, p. 387.)

familles pauvres mais honnêtes des diverses provinces de la France, étaient venues à Paris pour y servir dans les hôpitaux ou autres institutions de ce genre. Si quelque personne de confiance leur disait qu'en allant au Canada elles y trouveraient le bonheur, l'aisance, la liberté, les plus courageuses n'hésitaient pas à quitter leur pays pour cette contrée lointaine. Mme Bourdon était là qui les encourageait, enregistrait leurs noms, ceux de leurs parents, celui de leur pays natal, et se chargeait d'avoir soin d'elles durant la traversée. Un jour, elle amena à Québec, « sur un vaisseau normand, » pas moins de cent cinquante filles (1).

Naturellement, malgré le soin qu'on avait pris de les choisir, ces filles n'avaient pas toutes un caractère facile, ni la même éducation :

« Elles ne lui ont pas peu donné d'exercice durant un si long trajet, écrit Marie de l'Incarnation, car comme il y en a de toutes conditions, il s'en est trouvé de très grossières et très difficiles à conduire. Il y en a d'autres de naissance, qui sont plus honnêtes et qui lui ont donné plus de satisfaction. »

Puis elle ajoute :

« Les vaisseaux ne sont pas plutôt arrivés que les jeunes hommes y vont chercher des femmes, et dans le grand nombre

Lahontan a essayé de donner crédit au même préjugé, lequel est tout-à-fait contraire à la vérité historique. (*The old Regime in Canada*, par M. Parkman, p. 221.)

« A l'appui des témoignages rendus à la pureté des mœurs de nos ancêtres, nous citerons, dit M. Ferland, une autorité qui ne peut être soupçonnée de flatterie : ce sont les registres mêmes, où furent inscrits presque tous les baptêmes qui se firent dans le gouvernement de Québec, jusque vers l'année 1672. Sur six cent soixante-quatorze enfants qui furent baptisés, depuis l'an 1621 inclusivement, jusqu'à l'année 1661 exclusivement, on ne compte qu'un seul enfant illégitime. Il faut remarquer que, pendant une grande partie de cette période, tous les enfants nés de parents français dans la colonie entière étaient baptisés à Québec. Depuis 1661 jusqu'à 1690 on rencontre le nom d'un seul autre enfant né de parents inconnus.

« En sorte que dans l'espace de soixante-neuf ans, au milieu d'une population composée de militaires, de marins, de voyageurs, de nouveaux colons, deux enfants seulement sont nés hors du légitime mariage de leurs parents. Ces chiffres fournissent une réfutation péremptoire des calomnies inventées par les La Hontan et quelques aventuriers de même aloi, contre la réputation de nos aïeules canadiennes. » (*Notes sur les Registres de N.-D. de Québec*, p. 39.)

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 404.

des uns et des autres on les marie par trentaines. Les plus avisés commencent à faire une habitation un an avant que de se marier parce que ceux qui ont une habitation trouvent un meilleur parti; c'est la première chose dont les filles s'informent, et elles font sagement, parce que ceux qui ne sont point établis souffrent beaucoup avant que d'être à leur aise. »

Quant à celles qui ne trouvaient pas de suite à se marier, il fallait leur procurer un asile, il fallait pourvoir à leur subsistance, à leur entretien, ou du moins leur trouver de l'emploi, du travail. Avec un dévouement au-dessus de tout éloge, Mme Bourdon, aidée de quelques amies, se chargeait de tout. Elle se faisait la mère, la conseillère, la protectrice de toutes ces jeunes personnes, en attendant leur établissement; et lorsque quelque bon parti se présentait, elle était heureuse de contribuer à la formation d'un ménage bien assorti et chrétien. Que de familles canadiennes, en remontant à leur origine, trouveraient probablement le nom de Mme Bourdon associé à celui de leurs ayeux! Qui ne garderait un souvenir reconnaissant à cette dame de qualité qui exerça autrefois à Québec une œuvre si patriotique? Et d'un autre côté, comment oublier le digne prêtre, le commensal et l'ami de cette dame, qui l'aida sans doute bien souvent de ses conseils et s'associa à ses œuvres de zèle?

* * *

Le *Journal des Jésuites* mentionne très souvent le nom de M. de Saint-Sauveur à l'occasion des offices paroissiaux de Québec ou d'une foule de petits incidents que l'on croyait bon de noter. Il est facile de voir que les Pères de la Compagnie de Jésus à Québec le tenaient en grande estime, qu'ils le traitaient comme un des leurs, qu'ils le regardaient pour ainsi dire comme étant de la famille.

Très souvent le Journal accole son nom à celui de quelques Pères, lorsqu'ils partent le même jour pour aller faire l'office à différents endroits : « Le P. Poncet dit la messe de minuit à la nouvelle église, le P. Mercier céans, le P. La Place à l'hôpital, le P. Garreau chez Martin Grouvel, et moi (le P. Lalemant) chez

M. Giffard à Beauport, M. de Saint-Sauveur à la côte de Sainte-Geneviève. »

Les Jésuites font une large part à M. Le Sueur dans les offices de la paroisse; ils l'invitent à chanter la messe, à confesser : « Il y eut (à la messe de minuit 1656) trois confesseurs : les PP. Vimont, Chastelain et de Saint-Sauveur. »

Ils tiennent à ce qu'il soit de toutes leurs fêtes. Le P. Lalemant ayant un jour remarqué son absence : « M. de Saint-Sauveur n'y était point, dit-il; il faut l'y inviter une autre fois. » Et dans une autre occasion il se fait remplacer par lui : « Je n'y assistai pas; M. de Saint-Sauveur fit l'office. »

Nous avons dit déjà que M. Le Sueur est quelque part désigné dans les Registres comme « prêtre habitué de la paroisse. » Les Jésuites, dans leur Journal, l'appellent « le principal officier de notre paroisse. » Ces paroles semblent exprimer une grande considération pour M. Le Sueur. Les Jésuites le regardaient comme leur lieutenant, leur assistant, comme un homme de confiance capable de leur rendre tous les services possibles, dans l'occasion.

Souvent ils l'invitent à dîner « en leur réfectoire, » soit les jours de grande fête, soit à l'occasion de quelque profession religieuse aux Ursulines ou chez les Hospitalières : mais dans ce dernier cas, ce sont ordinairement les Religieuses elles-mêmes ou quelque haut personnage qui font les frais du dîner : « Le 8 décembre (1650) la Sœur Saint-Dominique fit sa profession aux Ursulines..... M. le gouverneur, M. Menoil, M. de Saint-Sauveur et M. Vignal vinrent dîner en notre réfectoire, M. le gouverneur nous traitant. » — « Le 27 décembre (même année), la Sœur de la Passion fit sa profession aux Hospitalières..... M. de Saint-Sauveur et M. Vignal vinrent dîner en notre réfectoire, les Mères Hospitalières nous ayant envoyé de quoi. »

Le « jour de l'an, » à cette époque patriarcale de notre histoire, quel bel échange de politesses, de bonnes et franches visites, de petits présents, entre ces prêtres, ces religieux, ces citoyens de la colonie de Québec!

« M. le gouverneur nous prévint, écrit le P. Lalemant, à la date du 1er janvier 1646; il était ici à sept heures pour saluer tous nos Pères, qu'il demanda les uns après les autres. Je l'allai saluer après la grand'messe : une autre fois, il faut le prévenir. M. Giffard aussi nous vint voir, et les Religieuses envoyèrent des lettres de

grand matin pour faire leur compliment; les Ursulines, force belles étrennes, avec bougies, chapelets, crucifix, et sur le dîner deux belles pièces de tourtière. Je leur envoyai deux images de saint Ignace et de saint François-Xavier en émail. On donna à M. Giffard un livre du P. Bonnet de la vie de Notre-Seigneur; à M. Des Châtelets, un des petits tomes de Drexellius *de Æternitate;* à M. Bourdon, une lunette de Galilée où il y avait une boussole, et à d'autres, des reliquaires, chapelets, médailles, images... »

Une autre fois, le 1er janvier 1648, ce sont les Hospitalières qui envoient aux Jésuites, « le matin, une lettre par M. de Saint-Sauveur, et le soir d'auparavant un petit quart de vin d'Espagne... Je leur envoyai, dit le P. Lalemant, une lettre, le même jour, et un livre, l'abrégé du P. Suffren. »

Une autre fois encore : « M. le gouverneur et M. Bourdon nous firent force présents de gibier, de viande, de poisson, et entr'autres d'un baril de vin d'Espagne. » Et ailleurs : « M. Giffard m'envoya deux chapons, M. Jean Guyon, un chapon et une perdrix, Mme Couillard, deux poules vives. »

De leur côté, les Jésuites ne restaient jamais en frais de politesses : « J'allai saluer M. le gouverneur (1), dit le P. Lalemant, dès le matin (1er janvier 1651). Je donnai à Madame un reliquaire..... J'envoyai à M. Couillard un calumet de pierre, à M. Menoil une grande médaille de saint Ignace, *anni sæcularis*, à Mlle de Repentigny un reliquaire. » Et ailleurs : « Je donnai aux Hospitalières un livre de P. Bonnefons, aux Ursulines un tableau de saint Joseph..... A M. Boutonville, secrétaire de M. le gouverneur, un chapelet musqué avec un *Agnus Dei*. »

Mais dans la distribution des étrennes du « jour de l'an, » M. Le Sueur n'était jamais oublié par les Jésuites. On lui donne, une année, « l'évangile du P. de Montreuil, un pain de bougie et un canif; » une autre fois, « un pain de bougie, un crucifix et un Gerson. »

Le *Journal des Jésuites* mentionne la présence de M. Le Sueur à la procession solennelle du Saint-Sacrement le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, 30 mai 1660; puis, à partir de cette date, il n'est plus question de ce digne prêtre : sans doute, parce que les Jésuites, ayant cessé d'exercer les fonctions curiales à Québec

(1) M. d'Ailleboust, 3e gouverneur du Canada (1648-51).

depuis l'arrivée de Mgr de Laval (1659), et ne s'occupant plus que de leur collège et de leurs missions, n'avaient plus de rapports journaliers avec lui comme auparavant. Il n'était plus « le principal officier de leur paroisse, » et n'entretenait plus avec eux que des relations d'estime et d'amitié.

Il serait intéressant de savoir, par quelques vieux documents, quels furent les rapports de M. Le Sueur avec Mgr de Laval, puis avec les premiers prêtres du Séminaire de Québec. M. Le Sueur vécut en effet plus de neuf ans encore après l'arrivée de Mgr de Laval au Canada. Il fut témoin des luttes énergiques du saint prélat contre la traite de l'eau-de-vie, il fut témoin de son zèle et de son dévouement pour la conversion des Sauvages, il assista à la fondation du séminaire de Québec, à la consécration de l'église paroissiale qu'il avait vu bâtir, à la consécration de l'église des Ursulines, aux grandes fêtes qui eurent lieu à Québec à l'occasion de la translation des Reliques des saints martyrs Flavien et Félicité. Bien des fois sans doute il eut occasion de rencontrer Mgr de Laval, soit lorsque le vénéré prélat visitait la chapelle du coteau Sainte-Geneviève, qu'il continuait à desservir, soit lorsqu'en sa qualité d'ancien chapelain de l'Hôtel-Dieu il était invité à quelque profession religieuse chez les Hospitalières.

A défaut de documents, il est bien permis d'affirmer que M. Le Sueur professait à l'égard du premier évêque du Canada les sentiments de la plus profonde vénération. Il était l'ami intime et le commensal de Jean Bourdon : or celui-ci fut toujours, dans le pays, et surtout au Conseil, le bras droit de son évêque; il l'appuya en toute occasion, et fut même, comme l'on sait, victime de son attachement énergique à ce qu'il croyait être la cause de la justice et de l'équité. Il n'est pas probable que M. Le Sueur entretint des sentiments différents de ceux de son ami, ni par conséquent de son évêque.

D'un autre côté, Mgr de Laval, qui avait une grande estime pour Jean Bourdon, devait nécessairement témoigner à M. Le Sueur une bienveillance toute particulière. Aussi voyons-nous l'ancien curé de Thury continuer à desservir, comme du temps des Jésuites, la petite église du coteau Sainte-Geneviève, y faire souvent acte de juridiction, y célébrer plusieurs mariages.

Le dernier acte de M. Le Sueur consigné dans les registres de Québec est daté du 5 juin 1666. C'est le mariage d'un Rouennais,

compatriote et probablement ami de Bourdon, « Romain Becquet, fils de Julien Becquet et d'Anne Vasse, de la paroisse du Becq, proche de la ville de Rouen, et Romaine Boudet, veuve de feu Jean Normand. » Ce mariage fut célébré par M. Le Sueur « en la chapelle Saint-Jean, » en présence de Jean Bourdon, François Becquet, Louis Michelet, Pierre Normand, Pierre Du Quet, toute une petit colonie rouennaise transportée sur le coteau Sainte-Geneviève.

* * *

« M. Bourdon est mort très chrétiennement. » C'est la manière laconique avec laquelle le P. Lalemant enregistrait dans son Journal, à la date du 12 janvier 1668, le décès de ce grand citoyen, dont Marie de l'Incarnation écrivait quelques mois plus tard : « Depuis qu'il s'est établi en ce pays, il s'est consommé en toute sorte de bien et de bonnes œuvres (1). » Il fut « solennellement enterré le lendemain en la chapelle du Scapulaire dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, » disent les registres.

La mort de son ami Bourdon fut pour M. Le Sueur un coup fatal. Déjà très affaibli par l'âge, il se sentit atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Il avait été nommé curateur des biens de la succession de son ami, dont l'un des fils, Jacques, sieur d'Autray, était encore mineur (2) : ce surcroit d'occupations épuisa le peu de forces qui lui restait. Il se fit transporter à l'hôpital, et ne put pas même assister aux obsèques de son ami Robert Giffard, qui ne survécut que trois mois à M. Bourdon. A la date du 14 avril, le P. Lalemant écrivait dans son Journal :

« M. Giffard est mort fort chrétiennement, assisté du P. Carheil tout le temps de sa maladie. Le 16, il a été enterré sur le lieu au pied de la croix de l'église, selon qu'il l'avait désiré. Nous avons assisté, trois de nos Pères, à ses obsèques, avec Mgr l'évêque, M. de Bernières, et M. de Maizerets, l'officiant, avec les séminaristes. »

Quelques semaines plus tard, le 8 mai, s'éteignait à l'Hôtel-Dieu

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 403.
(2) Aveu et dénombrement du fief d'Autray, 30 octobre 1668.

la célèbre Catherine de Saint-Augustin, cette sainte religieuse qui a laissé dans le monastère où elle a vécu une si grande réputation de vertus héroïques. M. Le Sueur était encore chapelain et confesseur de la communauté des Augustines de Québec, lorsqu'elle y arriva en 1648. Il eut donc occasion de la bien connaître à cette époque, et d'apprécier ses qualités. Il eut aussi le bonheur d'être témoin de sa mort édifiante et d'assister à ses funérailles.

Mais il ne devait pas survivre longtemps à cette religieuse et à ses amis Bourdon et Giffard. Voici en quels termes l'annaliste de l'Hôtel-Dieu raconte la mort de l'ancien et vénéré chapelain :

« Notre ancien chapelain et confesseur, dit-elle, vint malade à l'hôpital, où il resta plusieurs mois dans une espèce de langueur. On le croyait mieux, lorsque la Mère Supérieure eut un songe mystérieux, où il lui sembla entendre : *Levez-vous, allez à l'oint du Seigneur qui va disparaître.* Elle s'éveilla, et jugea que c'était M. de Saint-Sauveur dont on voulait parler; et, avec sa fidélité ordinaire, elle se leva aussitôt, et alla à l'hôpital. Il était environ onze heures. Elle trouva en effet ce bon père à l'extrémité. Elle envoya chercher un confesseur, qui n'eut que le temps de lui donner l'absolution, l'extrême-onction, et le saint viatique qu'il avait déjà reçu plusieurs fois durant sa maladie. Il expira un moment après, le 29 novembre 1668, ayant servi avec assiduité et bon exemple plus de trente ans. »

Il était âgé de soixante et dix ans (1), et avait passé par conséquent près de la moitié de sa vie au Canada.

*
* *

Outre le fief Saint-Jean qu'on lui avait donné sur le coteau Sainte-Geneviève, Jean Bourdon en possédait un autre de soixante-quinze arpents, qui lui avait été concédé le 10 mars 1646 par M. de Montmagny. Le 31 octobre de la même année, un autre fief de cinquante arpents, voisin de celui de M. Bourdon, fut concédé également par M. de Montmagny « à vénérable et discrète personne Messire Jean Le Sueur écuyer, prêtre, curé de Saint-Sauveur,

(1) *Répertoire du clergé canadien.*

habitant de la Nouvelle-France (1). » Ces concessions de terrain furent ratifiées à Paris par la Compagnie des Cent-Associés le 29 mars 1649 : les deux terres réunies formaient le fief Saint-François.

A partir de ce fief, sur le coteau Sainte-Geneviève, jusqu'à la rivière Saint-Charles, et bien au delà, s'étendait « une vaste commune accordée aux habitants de Québec et des environs; » mais on n'y avait fait aucun travail de défrichement; elle était restée inculte et inutile; « et même, ajoutent les vieux documents, pouvait servir de retraite aux ennemis » les Iroquois. MM. Bourdon et Le Sueur demandèrent que leur fief Saint-François fût agrandi à même cette commune, et prolongé jusqu'à la rivière Saint-Charles : ce qui leur fut accordé.

Dans les lettres de concession, datées du 30 décembre 1653, M. de Lauzon dit expressément qu'il accorde cette faveur « eu égard à la dépense que les sieurs Bourdon et Saint-Sauveur font sur les dits lieux pour couvrir Québec de l'irruption des Iroquois, et leur donner courage et moyen de continuer. »

On le voit, ces deux hommes de bien n'étaient pas restés inactifs à Québec. Non seulement ils avaient travaillé avec ardeur à défricher et à coloniser leurs fiefs Saint-Jean et Saint-François, mais ils n'avaient pas hésité à s'imposer des frais considérables pour protéger leurs colons contre les attaques de l'ennemi; et nous avons vu ailleurs que M. Bourdon avait même fait construire un fort quelque part sur le coteau Sainte-Geneviève pour arrêter les Iroquois, s'ils venaient faire irruption de ce côté.

Le fief Saint-Jean était ainsi appelé du prénom de Jean Bourdon; et le nom de Saint-Jean est resté à cette partie de la ville de Québec qui s'étend sur le coteau Sainte-Geneviève.

Le grand et magnifique faubourg Saint-Sauveur occupe en partie le vaste terrain concédé autrefois à M. Le Sueur, ancien curé de Saint-Sauveur de Thury, et qui était le prolongement du fief Saint-François jusqu'à la rivière Saint-Charles. Saint-Sauveur! Voilà le premier nom qu'on entend prononcer quand on entre dans Québec par le chemin de fer du Pacifique. Ce nom rappelle aux Canadiens-Français le souvenir d'un homme dont la mémoire doit leur rester

(1) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, demandés par une adresse de l'Assemblée législative*, 1851.

chère : c'est le nom donné par nos ancêtres au premier prêtre séculier qui vint de France demeurer au Canada; c'est le nom chrétien (1) d'une belle paroisse de cette vieille Normandie, d'où sont venus tant de nos ayeux.

(1) Seulement, la paroisse de Saint-Sauveur de Québec est sous le vocable du Sauveur des hommes, dans le mystère de la Transfiguration, tandis que l'église de Thury a pour titulaire un saint normand, du nom de saint Sauveur.

Evreux. — Imp. de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.

Évreux, Imprimerie de l'Eure, L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meilet.